

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 507**14 mai 2004****SOMMAIRE**

Accession Fund, Sicav, Luxembourg	24296	Giacomelli Sport International S.A., Luxembourg	24334
Alex Turi Bar, S.à r.l., Luxembourg	24333	Hydro Products, S.à r.l., Pétange	24335
Bodhi Holdings S.A., Luxembourg	24293	I.P.A.P. S.A.H., International Promoting and Participation Company, Luxembourg	24292
Bodhi Holdings S.A., Luxembourg	24295	I.P.A.P. S.A.H., International Promoting and Participation Company, Luxembourg	24292
BT Luxembourg Investment Holdings, S.à r.l., Luxembourg	24327	Immobaux S.A., Luxembourg	24292
Cardinal Shipping S.A., Luxembourg	24333	Interlampe, S.à r.l., Strassen	24289
Cegetel Holdings I B.V., S.à r.l., Luxembourg	24328	K-Management S.A., Luxembourg	24333
Cegetel Holdings II B.V., S.à r.l., Luxembourg	24329	Lemserac S.A., Luxembourg	24290
CGD Luxemburgo S.A., Luxembourg	24328	McArthurGlen Continental Holdings, S.à r.l., Luxembourg	24295
CGFX Real Properties S.A., Luxembourg	24331	Mega Services, S.à r.l., Luxembourg	24335
Citex Incorporated Holding S.A.	24333	Mélusine S.A., Luxembourg	24329
Citex Incorporated Holding S.A.	24333	Novo S.A., Luxembourg	24331
Citex Incorporated Holding S.A.	24334	Panford Investments, S.à r.l., Luxembourg	24295
Citex Incorporated Holding S.A.	24334	Partners Finance S.A., Luxembourg	24329
Citicorp Investment Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	24290	PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., Luxembourg	24336
Cropmark, S.à r.l., Luxembourg	24335	S. M. & C. S.A., Sports Management & Consulting S.A., Windhof	24330
Dekoralux S.A., Luxembourg	24334	Signes Design & Cie S.C.A., Luxembourg	24332
E.C.C.L. S.A., Bereldange	24328	Signes ICA & Cie S.C.A., Luxembourg	24331
E.C.C.L. S.A., Bereldange	24328	Trolux, GmbH, Tétange	24332
Electrabel Finance S.A., Luxembourg	24331	Um Brill S.A.H., Luxembourg	24332
Excellence Charter S.A., Luxembourg	24332	V.D.O. Maritiem A.G., Luxembourg	24330
Finance & Building S.A.H., Luxembourg	24332	Van Gansewinkel Luxembourg S.A., Differdange	24335
Financière de Services S.A., Luxembourg	24291	Viale Bodio Investments, S.à r.l., Luxembourg	24330
Financière de Services S.A., Luxembourg	24292		

INTERLAMPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 281, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 34.371.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 30 mars 2004.

Signature.

(026983.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

LEMSERAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 84.134.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026749.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.087.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires, tenue le 16 mars 2004 à 11.00 heures

Il a été décidé:

- L'Assemblée Générale des Actionnaires a pris note de la perte qui figure dans les comptes annuels 2003 qui, après taxation s'élève à USD 88.754,-.
- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la réélection de Monsieur Jay Gerken au poste d'Administrateur (Président) pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la réélection de Madame Ursula Schliessler au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la réélection de Monsieur Simon Airey au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la réélection de Monsieur John Alldis au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé la réélection de Monsieur Philip W. Heston au poste d'Administrateur pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.
- L'Assemblée des Actionnaires a nommé Monsieur John Alldis et Madame Ursula Schliessler à signer seul comme représentant du Conseil d'Administration / de la société de gestion dans le cadre de la gestion journalière de la société.
- L'Assemblée des Actionnaires a approuvé le renouvellement du mandat de KPMG AUDIT, Luxembourg en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an, se terminant à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Pour le compte de CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04642. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

Extract of the Annual General Meeting of Shareholders held on March 16th, 2004 at 11.00 a.m.

Upon motion duly made and seconded, it was resolved:

The Meeting of the Shareholders, it was resolved:

The Meeting of the Shareholders noted that the annual accounts 2003 show a loss after taxation amounting to USD 88,574.-.

The Meeting of Shareholders approved the re-election of M. Jay Gerken as Director (Chairman) for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.

The Meeting of Shareholders approved the re-election of Mrs Ursula Schliessler as Director for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.

- The Meeting of Shareholders approved the re-election of M. Simon Airey as Director for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.

- The Meeting of Shareholders approved the re-election of M. John Alldis as Director for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.

- The Meeting of Shareholders approved the re-election of M. Philip W. Heston as Director for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.

- The Meeting of Shareholders appointed M. John Alldis and Mrs Ursula Schliessler to sign alone as sole representative of the Board of Directors / Management Company any day-to-day management of the Company's affairs.

- The Meeting of Shareholders approved the re-appointment of KPMG AUDIT, Luxembourg as Independent Auditors (Réviseur d'Entreprises) for a period of one year, ending on the date of the next Annual General Meeting.

On behalf of CITICORP INVESTMENT MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04641. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026556.3/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

FINANCIERE DE SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 37.281.

L'an deux mille quatre, le seize mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de FINANCIERE DE SERVICES, R. C. Luxembourg B 37.281, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 20 juin 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 458 du 11 décembre 1991.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 8 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1182 du 18 décembre 2001.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Antony Janse Van Vuuren, administrateur de sociétés, demeurant à Les Lierres, 3, avenue Saint Charles, MC-98000 Monaco.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Sylvie Theisen, consultante, avec adresse professionnelle au 49, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous présents et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social.
2. Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes.
3. Décharge aux administrateurs sortants et nomination du nouveau Conseil d'Administration.
4. Décharge au commissaire aux comptes sortant et nomination de son remplaçant.
5. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est décidé de transférer le siège social de la Société au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter la démission des administrateurs actuels Madame Sylvie Theisen, Madame Eliane Irthum et Monsieur Manuel Hack et de leur donner, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Sont nommés en leur remplacement avec effet à partir de ce jour et pour un terme expirant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2008:

- Monsieur Antony Janse Van Vuuren, administrateur de sociétés, né le 20 juillet 1951 à Durban, République d'Afrique du Sud, demeurant à Les Lierres, 3, avenue Saint Charles, MC-98000 Monaco,
- Madame Annabel Paulin, secrétaire, née le 17 juin 1973 à Nice, France, demeurant au 7, rue Neuve, F-06300 Nice,
- ARLEY DIRECTORS LIMITED, une société avec siège social au 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la démission du commissaire aux comptes actuel ACCOFIN SOCIETE FIDUCIAIRE, S.à r.l., et de lui donner, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Est nommé en son remplacement avec effet à partir de ce jour et pour un terme expirant à l'assemblée générale annuelle de l'an 2008:

- Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, né le 29 mai 1954 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 13, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée onze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Janse Van Vuuren, M. Prospert, S. Theisen, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 mars 2004, vol. 142S, fol. 96, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(026851.3/230/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

FINANCIERE DE SERVICES, Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 37.281.

—
Statuts coordonnés suivant l'acte N° 296 du 16 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(026853.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**I.P.A.P. S.A.H., INTERNATIONAL PROMOTING AND PARTICIPATION COMPANY,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 10.356.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05892, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

FIDUPAR

Signatures

(026763.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**I.P.A.P. S.A.H., INTERNATIONAL PROMOTING AND PARTICIPATION COMPANY,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 10.356.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue le 4 juin 2003 à 11.00 heures
à Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve*

Résolution

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean Quintus, Monsieur Koen Lozie et COSAFIN S.A. en tant qu'Administrateurs ainsi que le mandat de Monsieur Noël Didier comme Commissaire aux Comptes.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2003.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05894. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026769.3/1172/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

IMMOBAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 51.476.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2004.

Signature.

(026750.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

BODHI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.510.

L'an deux mille quatre, le seize mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de BODHI HOLDINGS S.A., R. C. Numéro 26.510, constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 août 1987, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 358 du 11 décembre 1987.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 31 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 346 du 11 mai 2001.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Monsieur François Manti, employé privé, avec adresse professionnelle au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois mille cinq cents (3.500) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de quatre-vingt-seize mille neuf cent onze (96.911,-) dollars US sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société.
2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, après en avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

Il est ajouté deux alinéas nouveaux à l'article 2 des statuts relatif à l'objet social de la société.

Ces alinéas auront la teneur suivante:

«La société a également pour objet la prestation de services administratifs pour compte de sociétés faisant partie du groupe auquel la société appartient.

En particulier, la société pourra fournir les services suivants: organisation centrale, service de secrétariat, centralisation de la comptabilité et de l'administration financière, traitement de données, mise à disposition de moyens de transport et d'autres services liés directement ou indirectement aux activités spécifiées ci-avant.»

En conséquence, l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option d'achat ou toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces, négociables ou non (y compris celles émises par tout gouvernement ou toute autorité internationale, nationale ou communale), et tous autres droits s'y rattachant, et les exploiter par voie de vente, cession, échange ou autrement. Elle peut, en outre, procéder à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

La société peut émettre des obligations par voie de souscription publique ou privée et emprunter de quelque façon que se soit conformément à la loi.

Toute activité exercée par la société peut l'être directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire de son siège social ou des filiales établies à Luxembourg ou ailleurs.

La société aura tous pouvoirs nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

La société a également pour objet la prestation de services administratifs pour compte de sociétés faisant partie du groupe auquel la société appartient.

En particulier, la société pourra fournir les services suivants: organisation centrale, service de secrétariat, centralisation de la comptabilité et de l'administration financière, traitement de données, mise à disposition de moyens de transport et d'autres services liés directement ou indirectement aux activités spécifiées ci-avant.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and four, on the sixteenth of March.

Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the company established in Luxembourg under the denomination of BODHI HOLDINGS S.A., R. C. Number 26.510, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, dated August 24, 1987 and published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Number 358 of December 11, 1987.

The Articles of Incorporation have been amended by several deeds and for the last time by a deed of the undersigned notary dated October 31, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 346 of May 11, 2001.

The meeting begins at four thirty p.m., Mr François Manti, private employee, with professional address at 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, being in the chair.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Marc Prospert, maître en droit, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The Chairman then states that:

I.- It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the three thousand five hundred (3,500) shares without par value of eighty, representing the total capital of ninety-six thousand nine hundred and eleven (96,911.-) United States Dollars are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notices, all the persons present or represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present or represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II.- The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation concerning the object of the company.
2. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

There are added two new paragraphs to article 2 of the Articles of Incorporation concerning the object of the company.

These paragraphs are worded as follows:

«The company's object is also to render administrative services on behalf of companies of the group to which belongs the company.

In particular, the company may render the following services: central organization, secretary's services, centralisation of the accountings and of the financial administration, data dealing, to put at disposal means of transportation and other services directly or indirectly linked to the above mentioned activities.»

As a consequence, Articles 2 of the Articles shall henceforth read as follows:

«**Art. 2.** The Company's object is the participation in whatsoever form, in Luxembourg or foreign companies and the management and the development of these participations.

The company may in particular by way of participation, subscription, option purchase or in any other manner acquire securities of all kinds negotiable or not (including those issued by any government or other international, national or municipal authority) and all others rights attaching thereto and exploit them by way of selling transfer, exchange or otherwise. It may also acquire and develop patents and licences.

The company may issue bonds by way of private or public subscription and issued loans in any manner in conformity with the law.

Any activity of the company may be made directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere by way of its registered office or subsidiaries established in Luxembourg or elsewhere.

The company shall have all powers necessary to the accomplish or the development of its objects.

The company's object is also to render administrative services on behalf of companies of the group to which belongs the company.

In particular, the company may render the following services: central organization, secretary's services, centralisation of the accountings and of the financial administration, data dealing, to put at disposal means of transportation and other services directly or indirectly linked to the above mentioned activities.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at five p.m.

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons signed with Us, the notary, the present original deed.

Signé: F. Manti, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 mars 2004, vol. 20CS, fol. 52, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2004.

A. Schwachtgen.

(026855.3/230/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

BODHI HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 26.510.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 302 du 16 mars 2004, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(026857.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

McArthurGlen CONTINENTAL HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 84.836.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 26 février 2004

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expiant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2004:

- Monsieur Joseph Wallach Kaempfer Junior, Executive, demeurant au 42-45, Portman Square, Londres W1H 6AG, Royaume-Uni, Président;
- Monsieur Gary Bond, Executive, demeurant au 42-45, Portman Square, Londres W1H 6AG, Royaume-Uni, Président;
- Monsieur John Nicolosi, Executive, demeurant au 11, Wicklon Road, Rode Island 02891, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Antonio Luca Ortigara de Ambrosis, Executive, demeurant Corso Matteotti 1, 2012 Milan, Italie;
- Monsieur James Hoffman, Executive, demeurant au 1501, K Street, NW Washington DC, Etats-Unis d'Amérique.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 mars 2004:

- DELOITTE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Luxembourg, le 19 mars 2004.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2004, réf. LSO-AO04826. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026889.3/534/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

PANFORD INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 95.105.

Extrait des résolutions de l'associé unique qui s'est tenue le 18 février 2004

A l'Assemblée Générale Ordinaire des associés de PANFORD INVESTMENTS, S.à r.l. (la «Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 31 décembre 2003;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2003;
- d'allouer la perte de l'exercice de EUR 72,00 dans le compte perte à reporter;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Gérants pour toutes les opérations effectuées jusqu'au 31 décembre 2003.

Luxembourg, le 18 mars 2003.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05324. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026657.2//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

ACCESSION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 99.752.

STATUTES

In the year two thousand and four, on twenty-three February.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

1) GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Lindwurmstrasse, 76, Munich, Germany, duly represented by Olivier Lambertyn, jurist, residing in Ingelmunster, Belgium, by virtue of a proxy given in Munich, on 18 February 2004.

2) GLL ASSET MANAGEMENT, GmbH, a company incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Lindwurmstrasse, 76, Munich, Germany duly represented by Olivier Lambertyn, above named, by virtue of a proxy given in Munich, on 18 February 2004.

The aforementioned proxies will remain attached to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their above-stated capacities, have drawn up the following Articles of Incorporation of a public limited company, which they declare organised among themselves:

Definitions

«Advisory Investment Committee»: committee to assist the Board, which will consist of representatives of selected Shareholders of the Company, formally appointed by the Board in accordance with the provisions set out herein; each of the Shareholder Groups whose commitment equals or exceeds 10% of the total commitments after the Final Closing will have the right to appoint, to remove and to replace his member of the Advisory Investment Committee

«Advisory Investment Committee Representative»: each member of the Advisory Investment Committee

«Affiliate»: means in respect of an entity, any entity directly or indirectly controlling, controlled by, or under common control with such entity

«Articles»: the Articles of Incorporation

«Board»: the board of directors of the Company

«Bank Business Day»: each day upon which the banks are open for business in Luxembourg

«Class A Share»: shares which will be issued to retail investors

«Class I Share»: shares which will be only issued to institutional investors

«Commitment»: the commitment which an Investor has consented to the Company pursuant to the terms of a Subscription Agreement

«Commitment Period»: the period, ending at latest by the third anniversary of the Final Closing, during which it is envisaged that all Investors' Commitments to subscribe for Shares under the Subscription Agreement will be drawn down and paid to the Company

«Company»: the ACCESSION FUND

«Custodian»: a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector

«Defaulting Investor»: an Investor declared defaulting by the Company in accordance with Article 8

«Final Closing»: the date on which the offering period ends, i.e. 31 December 2004

«First Closing (Date)»: the first date determined by the Company on which subscription agreements in relation to the first issuance of the Shares have been received and accepted by the Company and which corresponds to the date during the offering period to mark the difference between initial Investors and new Investors, i.e. the date of inscription of the Company on the official list as provided for by article 94 of the Luxembourg Law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment.

«Funding Notice»: a notice whereby the Company informs each Investor of a capital call and requests the relevant Investor to pay to the Company a percentage of the Investor's Unfunded Commitment against an issue of Shares

«General Meeting»: general meeting of Shareholders which represents the entire body of Shareholders of the Company

«GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH»: a company jointly owned by FLANDRIA PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A. (Brussels) (40%), a wholly-owned subsidiary of ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A. (Trieste); LLHR UK LIMITED (London) (40%), a wholly-owned subsidiary of LEND LEASE CORPORATION (Sydney) and members of the GLL Management (20%)

«Gross Commitments»: total Commitments added up with the maximum debt to be sought in accordance with the Prospectus

«Incentive Pool»: assets transferred, pursuant to the provisions of article 28 of the Articles, to a Luxembourg bank under an irrevocable fiduciary agreement entered into by the Investment Advisor and such bank, and the provisions of which irrevocably grant the board of GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH the exclusive right to give instructions to the bank and to indicate the beneficiaries of the assets forming the Incentive Pool

«Investment Advisory Agreement»: the agreement between the Company and the Investment Advisor

«Investment Advisor»: GLL ASSET MANAGEMENT, GmbH

«Investors»: institutional investors who have signed a Subscription Agreement (for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, the Shareholders)

«IPO»: Initial Public Offer

«Management Fee: fee payable by the Company to the Investment Advisor

«NAV»: Net Asset Value

«Net Asset Value»: the net asset value as determined in Article 11

«Net Cash Flow»: all cash received by the Company from any source other than capital contributed by the Shareholders and loans obtained by the Company less (i) all principal and interest payments on any third-party indebtedness of the Company and other sums due to such lenders; (ii) cash held for reinvestment; (iii) cash used to pay, or held as reserves for, expenses, liabilities and obligations of the Company; and (iv) any fees due to the Investment Advisor or any of its Affiliates

«Net Cash Flow from Dispositions»: Net Cash Flow from the disposition of Project Investments and net refinancing proceeds in excess of the existing indebtedness of the Project Investments prior to the refinancing thereof

«Net Cash Flow from Operations»: Net Cash Flow received by the Company from temporary investments and from Project Investments

«Parent Companies»: ultimately ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A. and LEND LEASE CORPORATION

«Performance Fee»: the fee calculated and payable in arrears in accordance with the distributions set out in Article 28 or by reference to any distribution date

«Project Investment»: any commercial real estate property or company holding commercial real estate properties in which the Company or a direct or indirect subsidiary of the Company has made or will make an investment

«Promoter»: GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH, Munich and ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A., Trieste

«Prospectus»: the prospectus of the Accession Fund as amended from time to time

«Regulated Market»: a market operating regularly, regulated, recognised and open to the public

«Retail Company»: a company specifically designed for investment by retail investors

«Share Class»: a class in which the Shares are divided

«Share»: share in the capital of the Company

«Shareholder Group»: Shareholders which are included in the same group for the purposes of consolidated accounts, as defined in accordance with Directive 83/349/EEC on the preparation of consolidated accounts or in accordance with recognised international accounting rules

«Shareholders»: institutional investors who have signed a Subscription Agreement and have acquired Shares

«Shareholding»: the holding of Shares by a Shareholder

«Subscription Agreement»: agreement entered into between the Investor and the Company by which:

- the Investor commits himself to subscribe for Shares of the Company for a certain maximum amount, which amount will be payable to the Company in whole or in part against the issue of Shares when the Investor receives a Funding Notice from the Company and

- the Company commits itself to issue fully paid Shares to the Investor to the extent that the Investor's Commitment is called up and paid

«Super-Majority»: 76% of all outstanding Shares

«Unfunded Commitment»: Investors' Commitments to subscribe for Shares under the Subscription Agreement which have not yet been drawn down and paid to the Company

«Valuation Date»: a date on which the Net Asset Value is determined in accordance with the Articles of Incorporation and the Prospectus

«VAT»: Value Added Tax

Title I Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. Name. There exists among the subscribers and all those who may become owners of Shares hereafter issued, a public limited company («société anonyme») qualifying as an investment company with variable Share capital («société d'investissement à capital variable») under the name of ACCESSION FUND.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Board determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. Subject to Article 5, Article 30 and Article 31, the Company is established for a limited duration and will terminate on 31 December 2011.

However, the term of the Company may be extended twice upon proposal by the Board by one additional year on each occasion, provided however that the Commitment Period may be extended only once. Any extension request by the Board requires a Super-Majority approval of the Shareholders.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is to invest in:

a) real estate property (i) directly or (ii) through one or several wholly owned subsidiaries or (iii) through direct shareholdings in other property companies and

b) any other eligible investments for real estate companies

with the purpose of spreading investment risks and affording its Shareholders the results of the management of its assets.

The investment objectives and policies shall be determined by the Board pursuant to Article 18 hereof and shall be disclosed in the Prospectus relating to the Shares to be issued from time to time.

The Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the law dated 19 July 1991 on undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public.

Title II Share capital - Shares - Net Asset Value

Art. 5. Share capital. The capital of the Company shall be represented by fully paid-up Shares of no par value and shall at any time be equal to the total net assets of the Company pursuant to Article 11 hereof.

The initial Share capital is of EUR 31,000.- represented by 31 Shares of no par value issued in the Share Class I.

The minimum Share capital shall be as required by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-).

If the Company does not receive commitments until the First Closing to subscribe for at least one hundred million Euro (EUR 100 mio), the Board may decide to propose to the General Meeting of Shareholders to terminate and liquidate the Company.

Art. 6. Form of Shares.

(1) Shares will only be issued in registered form.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders which shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company as well as the number of registered Shares held by him.

The registration of the Shareholder's name in the register of Shares evidences his right of ownership of such registered Shares. The Company shall decide whether a certificate for such registration shall be delivered to the Shareholder or whether the Shareholder shall receive a written confirmation of his Shareholding.

The certificates of registration shall be signed by two directors or by any officer of the Company duly authorised by the Board. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile.

(2) Transfer of registered Shares shall be effected by a written declaration of transfer to be inscribed in the register of Shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Any transfer of registered Shares shall be entered in the register of Shareholders; such inscription shall be signed by one or more directors or officers of the Company or by one or more other persons duly authorised thereto by the Board.

Shares are freely transferable, subject to the provisions of Article 10 hereof.

(3) Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered in the register of Shareholders. In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered in the register of Shareholders and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered in by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the register of Shareholders by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

(4) In the event that a Share is registered in the name of more than one person, the first-named holder in the register shall be deemed to be the representative of all other joint holders and shall alone be entitled to be treated as the holder of such Share for all purposes, including without limitation entitlement to receive notices from the Company.

(5) The Company may decide to issue fractional Shares. Such fractional Shares shall carry no entitlement to vote but shall entitle the holder to participate in the net assets of the Company on a pro rata basis.

Art. 7. Share Classes. The Board of the Company may decide to issue Shares of different Classes upon unanimous decision of the Shareholders holding all outstanding Shares taken in a General Meeting, which may differ inter alia in their fee structure, minimum investment requirements, type of target investors and distribution policy applying to them.

The Board of the Company will issue Class I Shares which will only be issued to institutional investors as such term is interpreted by the supervisory authority and any applicable laws and regulations applicable from time to time in Luxembourg.

The Board of the Company shall only issue Class A Shares upon unanimous decision of the Shareholders holding all outstanding Shares.

Art. 8. Issue and sale of Shares. The Board of the Company is authorised without limitation to issue a limited number of Shares up to a maximum of 300 mio Euro at any time without reserving to existing Shareholders a preferential right to subscribe for the Shares to be issued.

The Board of the Company may issue Shares only to creditworthy, reputable and good standing investors with a demonstrated ability to meet any funding obligations in time.

The Board may impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued; the Board may, in particular, decide that Shares shall only be issued during one or more offering periods or at such other frequency as provided for in the Prospectus and that Shares will only be issued to persons or entities having entered into a Subscription Agreement containing inter alia an irrevocable commitment and application to subscribe, during a certain period, for Shares for a total amount as determined in the Subscription Agreement.

No Shares will be issued during any period when the calculation of the Net Asset Value per Share in the Company is suspended pursuant to the provisions of Article 12.

Furthermore, the Board may impose restrictions in relation to the minimum amount of the aggregate Net Asset Value of the Shares to be initially subscribed and to the minimum amount of any additional investments, as well as to the minimum Shareholding which any Shareholder is required to comply with at any time.

When the Company offers Shares for subscription after the Final Closing, the price per Share at which such Shares are offered shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Share Class determined in accordance with Article 11 hereof as of such Valuation Date as is determined in accordance with such policy as the Board shall from time to time determine. The price shall be payable within a period as determined by the Board which shall not exceed 10 Bank Business Days from the relevant Valuation Date.

The Board may delegate to any director, manager or officer of the Company the power to accept subscriptions and to receive payment of the price of the new Shares to be issued and to deliver them.

The Company may, in accordance with Articles 19 and 20 agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of assets. Any such contribution in kind of assets will be valued in a report drafted by the auditor of the Company drawn up in accordance with the requirements of Luxembourg law and on the basis of a valuation report established by an independent appraiser, the costs of which will be borne by the Investor. The assets to be contributed must correspond to the investment policy of the Company.

The failure of an Investor to make, within a specified period of time determined by the Board any required contributions or certain other payments in accordance with the terms of their commitment entitles the Company to declare the relevant Investor a Defaulting Investor, which, unless waived by the Board results in the following penalties:

- a) a Defaulting Investor will be assessed damages equal to 10% of its total commitment; and
- b) distributions to the Defaulting Investor will be set off or withheld until any amounts owed to the Company have been paid in full.

In addition, the Board, based on a recommendation of the Advisory Investment Committee (the Advisory Investment Committee Representative of the Defaulting Investor's Shareholder Group not being entitled to vote) may take any of the following actions:

- 1) redeem the Shares of the Defaulting Investor in the Company upon payment to such Shareholder of an amount equal to 75% of the net value of its Shareholding in the Company (calculated using the lesser of historical cost or the most recent appraised values for Project Investments) with the payment of the redemption proceeds to be made at the liquidation of the Company;
- 2) provide the non-Defaulting Investors with a proportional right to purchase the Shares of the Defaulting Investor at a price equal to 75% of the net value of the relevant Shares;
- 3) reduce or terminate the Defaulting Investor's Commitment; or
- 4) exercise any other remedy available under applicable law.

Shareholders may be delivered an additional Funding Notice to make up any shortfall of a Defaulting Investor (not to exceed each Shareholder's Unfunded Commitment) and, following the Super-Majority vote of the Shareholders, new shareholders may be admitted to the Company for the purpose of making contributions in place of the Defaulting Investor.

Art. 9. Redemption of Shares. The Company is a closed-ended undertaking for collective investment. Consequently, Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a Shareholder.

The Company, however, may redeem its Shares whenever the Board considers this to be in the best interest of the Company and after Super-Majority approval by the Shareholders, subject to the terms and conditions the Board shall determine and within the limitations set forth by law and these Articles. In particular, at the option of the Board, Shares may be redeemed on a pro rata basis among existing Shareholders of the Company, in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company any net proceeds of such investment, notwithstanding any other distribution pursuant to Article 28 hereof.

The redemption price shall be the Net Asset Value per Share of the relevant Share Class determined in accordance with the provisions of Article 11 as at the Valuation Date specified by the Board in their discretion, less an amount, if any, equal to any duties and charges which will be incurred upon the disposal of the Company's investments as at the date of redemption in order to make such a redemption.

The redemption price per Share shall be paid within a period as determined by the Board which shall not exceed ten Bank Business Days from the date fixed for redemption, provided that the Share certificates, if any, and the transfer documents have been received by the Company, subject to the provisions of Article 12 hereof.

Art. 10. Restrictions on ownership of Shares and the transfer of Shares - preemption rights. The Company may restrict or prevent the ownership of Shares in the Company by any legal person, firm or corporate body, if in the opinion of the Company such holding may be detrimental to the Company, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Company may become subject to laws other than those of the Grand Duchy of Luxembourg (including but without limitation tax laws).

(1) Specifically but without limitation, the Board may restrict the ownership of Shares in the Company by any U.S. person, as defined in this Article and by non-institutional investors, as defined in this Article and for such purposes the Company may:

- a) decline to issue any Shares and decline to register any transfer of a Share, where it appears to it that such registry or transfer would or might result in legal or beneficial ownership of such Shares by a U.S. person or by a non-institutional investor; and
- b) at any time require any person whose name is entered in, or any person seeking to register the transfer of Shares on the register of Shareholders, to furnish it with any information, supported by an affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such Shareholder's Shares rests in a U.S.

person or in a non-institutional investor, or whether such registry will result in beneficial ownership of such Shares by a U.S. person or by a non-institutional Shareholder; and

c) where it appears to the Board that any U.S. person or any non-institutional investor either alone or in conjunction with any other person is a beneficial owner of Shares, direct such Shareholder to sell his Shares and to provide to the Company evidence of the sale within twenty (20) Bank Business Days of the notice. If such Shareholder fails to comply with the direction, the Company may compulsorily redeem or cause to be redeemed from any such Shareholder all Shares held by such Shareholder in the following manner:

(i) The Board shall serve a second notice (the «purchase notice») upon the Shareholder holding such Shares or appearing in the register of Shareholders as the owner of the Shares to be purchased, specifying the Shares to be purchased as aforesaid and the manner in which the purchase price will be calculated. Any such notice may be served upon such Shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such Shareholder at its registered office appearing in the books of the Company. Immediately after the close of business on the date specified in the purchase notice, such Shareholder shall cease to be the owner of the Shares specified in such notice and his name shall be removed from the register of Shareholders.

(ii) The price at which each such Share is to be purchased (the «purchase price») shall be an amount based on the Net Asset Value per Share as at the Valuation Date specified by the Board for the redemption of Shares in the Company next preceding the date of the purchase notice, all as determined in accordance with Article 9 hereof, less any charges provided therein.

(iii) Payment of the purchase price will be made available to the former owner of such Shares normally in the currency fixed by the Board for the payment of the redemption price of the Shares and will be deposited for payment to such owner by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the purchase notice) upon final determination of the purchase price. Upon service of the purchase notice as aforesaid, such former owner shall have no further interest in such Shares or any of them, nor any claim against the Company or its assets in respect thereof, except the right to receive the purchase price (without interest) from such bank. Any amounts receivable by a Shareholder under this paragraph, but not collected within a period of five years from the date specified in the purchase notice, may not thereafter be claimed and shall revert to the Company. The Board shall have power from time to time to take all steps necessary to perfect such reversion and to authorise such action on behalf of the Company.

(iv) The exercise by the Company of the power conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the grounds that there was insufficient evidence of ownership of Shares by any person or that the true ownership of any Shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any purchase notice, provided in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term «U.S. person» means a citizen or resident of, or a company or partnership organised under the laws of or existing in any state, commonwealth, territory or possession of the United States of America, or an estate or trust other than an estate or trust the income of which from sources outside the United States of America is not includible in gross income for purpose of computing United States income tax payable by it, or any firm, company or other entity, regardless of citizenship, domicile, situs or residence if under the income tax laws of the United States of America from time to time in effect, the ownership thereof would be attributed to one or more U.S. persons or any such other person or persons defined as a «U.S. person» under Regulation S promulgated under the United States Securities Act of 1933 or in the United States Internal Revenue Code of 1986, as amended from time to time.

«U.S. person», as used herein includes neither any subscriber to Shares of the Company issued in connection with the incorporation of the Company while such subscriber holds such Shares nor any securities dealer who acquires Shares with a view to their distribution in connection with an issue of Shares by the Company. The term «non-institutional investor» as used in these Articles of Incorporation, means any person, firm or corporation which may not be qualified as an institutional investor within the meaning of the Law of 19 July 1991 on undertaking for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public. Persons who hold Shares in the Company hereby undertake not to sell or transfer their Shares to any U.S. person or non-institutional investor.

(2) As long as there are any outstanding obligations under the Subscription Agreement the relevant Shareholder may only transfer its Shares if the transferee fully and completely assumes in writing any outstanding obligations of the transferor under the Subscription Agreement entered into by the transferor and in the case of Shares of Class I only, if the transferee qualifies as an institutional investor according to the applicable Luxembourg laws and regulations.

Shares may only be transferred subject to the following conditions:

a) A Shareholder (the «Selling Shareholder») wishing to sell any or all of its Shares (the «Offered Shares») to another Shareholder or to a bona fide third party offeror (the «Offeror») must give notice of such fact to the Board setting out the details of the Offered Shares and a price per Share as have been offered by the Offeror and such offer must be on terms that are final and binding on acceptance. The Board shall, within 10 Bank Business Days of receipt of such notice, offer the Offered Shares to the other Shareholders in proportion to the respective amounts of Shares held by each Shareholder. The Offered Shares shall be offered at a price per Share and on the same terms and conditions as offered by the Offeror (the «Agreed Terms») and the offer shall be open for acceptance for a period of 20 Bank Business Days (the «Offer Period»).

b) On accepting an offer, each Shareholder shall notify the Board of the number of Offered Shares in respect of which it accepts such offer and whether, if not all of the other Shareholders accept the offer, that Shareholder would be willing to purchase further offered Shares that it would be willing to purchase.

c) If not all the Shareholders accept the offer in full, the excess Offered Shares shall be sold to those Shareholders which have indicated a willingness to purchase further Offered Shares pursuant to point b) in proportion to their re-

spective Shareholding. If only one Shareholder accepts the offer, all of the Offered Shares may be sold to such Shareholder.

d) The Board shall, no later than 5 Bank Business Days after the end of the Offer Period, notify the Selling Shareholder of the number of Offered Shares which the other Shareholders have agreed to purchase. The Selling Shareholder shall sell such number of the Offered Shares to the other Shareholders accordingly, and, as to any excess Offered Shares may sell them to the Offeror provided that such sale is within 20 Bank Business Days of the Offer Period to the other Shareholder and is on the Agreed Terms and provided that upon such sale to the Offeror the Selling Shareholder -unless it provides adequate guarantees in relation to the outstanding Capital Commitment pursuant to the Shareholders' Agreement or unless the Board otherwise determines in its absolute discretion shall remain liable for such obligations of that Offeror.

e) Transfers to Affiliates: when otherwise permitted, a sale and assignment or a transfer by a Shareholder (a «Transferor Shareholder») of its Shares to an Affiliate (a «Transferee Affiliate») shall be approved by the Board, provided that:

(i) the Transferee Affiliate assumes any and all at such time remaining obligations relating to its position as a subscriber for or holder of Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Capital Commitments) of the Transferor Shareholder under the Subscription Agreement;

(ii) the Transferor Shareholder remains jointly and severally liable with the Transferee Affiliate for any and all at such time remaining obligations relating to its position as a subscriber for or holder of Shares as the case may be (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Capital Commitments under the Subscription Agreement) of the Transferor Shareholder;

(iii) the Transferor Shareholder irrevocably and unconditionally guarantees towards the Company, and the Board, as applicable, the due and timely performance by the Transferee Affiliate of any and all obligations relating to its position as a subscriber for or holder of Shares (including, without limitation, the obligation to pay up any remaining Capital Commitments under the Subscription Agreement) of the Transferee Affiliate and shall hold such parties harmless in that respect, to the extent permitted by law; and

(iv) in the event the Transferee Affiliate ceases to be an Affiliate of the Transferor Shareholder, the Transferee Affiliate shall sell, assign or transfer such Shares back to the Transferor Shareholder, on the same terms and conditions as set out in this Article.

(v) the Board agrees to expressly approve a sale, assignment or transfer of Shares to a Transferee Affiliate as described in this Article at the time of such sale, assignment or transfer, in writing.

f) As long as there are any outstanding obligations of a Shareholder under the subscription Agreement, no sale, transfer or assignment of Shares held by the relevant Shareholder shall become effective unless and until the relevant transferee or assignee agrees in writing to be bound by the terms of the Subscription Agreement, by executing a deed of adherence

(3) Each Shareholder agrees that it shall not sell, assign, transfer, pledge or grant any security interest in its Shares unless all the conditions and procedures described in this Article have been satisfied and complied with.

Art. 11. Calculation of Net Asset Value per Share. The Net Asset Value per Share of each Share Class of the Company shall be expressed in Euro and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company attributable to the relevant Class of Shares, being the value of the assets less the liabilities, on any such Valuation Date, by the number of Shares then outstanding in the Company in the relevant Share Class, in accordance with the rules set forth below. The Net Asset Value per Share may be rounded up or down to the nearest unit of the relevant currency as the Board shall determine.

If since the time of determination of the NAV of the Shares there has been a material change in relation to (i) a substantial part of the properties or property rights of the Company or (ii) the quotations in the markets on which a substantial portion of the investments of the Company are dealt in or quoted, the Board may, in order to safeguard the interests of the Shareholders, cancel the first valuation and carry out a second valuation with prudence and in good faith.

(1) Subject to Part (4) of this Article 11, the assets of the Company shall include:

- a) properties and property rights registered in the name of the Company;
- b) shareholdings in property companies;
- c) any other securities held by the Company
- d) all cash on hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- e) all stock, stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company;
- f) all interest accrued on deposits owned by the Company, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such asset;
- g) the preliminary expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing Shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- h) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

The value of such assets shall be determined as follows:

1) Real estate properties will be valued at their estimated market value taking into account capital appreciation on the properties. The properties will be valued on a group consolidated basis.

2) Securities which are listed on a stock exchange or dealt in on another Regulated Market, will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value.

3) Securities which are not listed on a stock exchange nor dealt in on another Regulated Market will be valued on the basis of the probable net realisation value estimated with prudence and in good faith by the Board (generally using cost, unless events demonstrate that a lower or higher value is more accurate).

4) The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received shall be deemed to be the full amount thereof, unless it is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be arrived at after making such discount as the Board may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

5) All other securities and other assets, restricted securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the Board or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the Board.

For the appraisal of the value of (i) properties and property rights registered in the name of the Company or any of its wholly-owned subsidiaries and (ii) direct or indirect shareholdings of the Company in property companies referred to under 3) hereabove, the Company shall appoint an independent real estate appraiser, provided that the Company may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Company and its Shareholders and provided further that such valuation may be established at the end of the fiscal year and used throughout the following fiscal year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights held by the Company or by any of its wholly-owned subsidiaries or by any controlled property companies which requires new valuations to be carried out under the same conditions as the annual valuations.

The value of all assets and liabilities not expressed in Euro will be converted into Euro at the rate of exchange ruling in Luxembourg on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the Board.

The Board, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company. This method will then be applied in a consistent way. The Central Administration can rely on such deviations as approved by the Company for the purpose of the Net Asset Value calculation.

(2) Subject to Part (4) of this Article 11, the liabilities of the Company shall include:

- a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- c) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory fees, including incentive fees, if any, Custodian fees, and corporate agents' fees);
- d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto;
- e) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Date, as determined from time to time by the Company, and other reserves (if any) authorized and approved by the Board, as well as such amount (if any) as the Board may consider to be an appropriate allowance in respect of any disputed claims by a creditor of the Company;
- f) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law.

In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company which may comprise, as more fully described in the Prospectus, formation expenses, operating expenses that the Company must bear, fees payable to its advisors, including the Management Fee and the Performance Fee payable to the Investment Advisor, as described in more details in Article 19, fees and expenses payable to its accountants, Custodian and its correspondents, domiciliary, administrative, registrar and transfer agents, any paying agent, any distributors and permanent representatives in places of registration, as well as any other agent employed by the Company, the remuneration of the directors and their reasonable out-of-pocket expenses, insurance coverage and reasonable travelling costs in connection with Board meetings, costs payable in connection with any committees created by the Board (such as the Advisory Investment Committee), including reasonable out-of-pocket expenses members of such committees attending meetings, fees and expenses for legal and auditing services (including due diligence expenses relating to potential investments), payments or reimbursements to the Promoter of all out-of-pocket legal, accounting and other expenses of the Company and of the Promoter in connection with the organisation of the Company and the offering of Shares of the Company, any fees and expenses involved in registering and maintaining the registration of the Company with any Governmental agencies or stock exchanges in the Grand Duchy of Luxembourg and in any other country, reporting and publishing expenses, including the cost of preparing, printing, advertising and distributing prospectuses, explanatory memoranda, periodical reports or registration statements, the cost of printing certificates, and the costs of any reports to Shareholders, expenses incurred in determining the Company's net asset value, the cost of convening and holding Shareholders' and Board' meetings, all taxes, duties, governmental and similar charges, and all other operating expenses, including the cost of buying and selling assets, the cost of publishing the issue and redemption prices, if any, interest, bank charges, currency conversion costs, and brokerage, postage, telephone and telex.

The Company may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount rateably for yearly or other periods.

(3) The assets and liabilities shall be allocated as follows:

- a) The proceeds to be received from the issue of Shares of a class shall increase the proportion of the net assets attributable to the class of Shares to be issued;
- b) Where the Company incurs a liability which relates to a particular Share Class, such liability shall be allocated to the relevant Share Class;
- c) Upon the payment of distributions to the holders of any Share Class, the Net Asset Value of such Share Class shall be reduced by the amount of such distributions.

(4) For the purpose of this Article 11:

a) Shares of the Company to be redeemed (if any) under Article 9 hereof shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company;

b) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the date of issue;

c) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the currency in which the net asset value for the Company is calculated shall be valued after taking into account the market rate or rates of exchange in force at the date and time for determination of the Net Asset Value of Shares; and

d) where on any Valuation Date the Company has contracted to:

(i) purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;

(ii) sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Company; provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the Company, provided, further, that in the case of purchases and sales of assets on a Regulated Market, the principles set forth in this point d) shall be given effect from the day which is one Bank Business Day after the trade date of the relevant purchase or sale (being the date that the relevant broker executes the order for such purchase or sale).

For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 11 (including, in particular, Part (4) hereof) are rules for determining Net Asset Value per Share and are not intended to affect the treatment for accounting or legal purposes of the assets and liabilities of the Company or any securities issued by the Company.

Art. 12. Frequency and temporary suspension of calculation of Net Asset Value per Share and of issue of Shares. The Net Asset Value per Share shall be calculated from time to time by the Company (or any agent appointed by the Company) under the responsibility of the Board, provided the calculation is made at least once a year (at the end of the financial year of the Company) as well as on each day by reference to which the Board approves the pricing of an issue of Shares, provided that this is in compliance with applicable laws and regulations, such date or time of calculation being referred to herein as the «Valuation Date.»

The Company may suspend the determination of the Net Asset Value per Share and the issue of its Shares during:

a) any period when any one of the principal markets or other stock exchanges on which a substantial portion of the assets of the Company, are quoted is closed (otherwise than for ordinary holidays) or during which dealings therein are restricted or suspended; or

b) any period when, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Board, or the existence of any state of affairs in the property market, disposal of the assets owned by the Company is not reasonably practicable without this being seriously detrimental to the interests of Shareholders or if in the opinion of the Board issue, sale and/or redemption prices cannot fairly be calculated; or

c) any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Company's assets or if for any reason the value of any asset of the Company which is material in relation to the determination of the Net Asset Value (as to which materiality the Board shall have sole discretion) may not be determined as rapidly and accurately as required; or

d) any period when the value of any wholly-owned (direct or indirect) subsidiary of the Company may not be determined accurately;

e) any period when any transfer of funds involved in the realisation or acquisition of investments cannot in the opinion of the Board be effected at normal rates of exchange; or

f) upon the publication of a notice convening a General Meeting of Shareholders for the purpose of resolving to wind up the Company; or

g) when for any other reason, the prices of any investments cannot be promptly or accurately ascertained.

Any such suspension shall be publicised, if appropriate, by the Company and may be notified to Investors having made an application for subscription of Shares.

Title III Administration and supervision

Art. 13. Directors. The Company shall be managed by a Board composed of not less than three but no more than five members, who need not be Shareholders of the Company. They shall be elected for a term of six years. The directors shall be elected by the Shareholders at a General Meeting of Shareholders which shall also determine the number of directors and their remuneration.

Directors shall be elected by the general Shareholders' meeting, deciding under the conditions of the Super-Majority, as provided in Article 25. Any director may be removed with or without cause at any time by a resolution passed by a majority of the votes of the Shares present or represented at a General Meeting.

In the event of a vacancy in the office of director, the remaining directors may temporarily fill such vacancy; the Shareholders shall take a final decision regarding such nomination at their next General Meeting.

Art. 14. Board meetings. The Board may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall write and keep the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders. The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The members of the Board shall appoint a chairman, who shall preside at the meetings of the directors and of the Shareholders. In his absence, the Shareholders or the Board members shall decide by a majority vote that another director, or in case of a Shareholders' meeting, that any other person shall be in the chair of such meetings. Resolutions

of the Board shall be taken by a majority vote of the directors present or represented. In case of an equality of votes, the chairman shall have a casting vote.

The Board may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Company deems necessary for the operation and management of the Company. Such appointments may be cancelled at any time by the Board. The officers need not be directors or Shareholders of the Company. The officers shall have the rights and duties conferred upon them by the Board.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least three Bank Business Days prior to the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Board.

Any director may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or telefax or any other similar means of communication another director as his proxy. A director may represent several of his colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The directors may only act at duly convened meetings of the Board. The directors may not bind the Company by their individual signatures, except if specifically authorised thereto by resolution of the Board.

The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the directors, or any other number of directors that the Board may determine, are present or represented.

Resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting (if any) or any two directors.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings; each director shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. All such resolutions shall form the record that proves that such decision has been taken.

Art. 15. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Company's purpose, in compliance with the investment policy as set out in section 4 of the Prospectus and the present Articles of Incorporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present Articles of Incorporation to the General Meeting of Shareholders are in the competence of the Board.

More specifically, the Board may exercise all the powers of the Company to borrow money and to mortgage, charge, pledge or grant any security over its undertaking and property (present and future) or any part thereof.

Art. 16. Corporate signature. Vis-à-vis third parties, the Company is validly bound by the joint signatures of any two directors or by the single or joint signature(s) of any person(s) to whom authority has been delegated by the Board.

Art. 17. Delegation of power. Upon approval of the Luxembourg regulator, the Board of the Company may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorised signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose to one or several physical persons or corporate entities, which need not be members of the Board, who shall have the powers determined by the Board and who may, if the Board so authorises, sub-delegate their powers. In case of such delegation the Prospectus will be updated accordingly.

Furthermore, the Board may create from time to time one or several committees composed of Directors and/or external persons and to which it may delegate powers as appropriate. The Advisory Investment Committee foreseen in Article 20 will be such a committee.

The Board may also confer other special powers of attorney by notarial or private proxy.

Art. 18. Investment policies and restrictions. The Board, based upon the principle of risk spreading, has the power to determine the investment policies and strategies of the Company and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as set forth in the Prospectus issued by the Board and in compliance with applicable laws and regulations.

Investments in real estate property may be made by the Company either directly or indirectly through subsidiaries or property companies as the Board may from time to time decide. References in these Articles to «investments» and «assets» shall mean, as appropriate, either investments made and assets beneficially held directly or investments made and assets beneficially held indirectly through the aforesaid subsidiaries and property companies.

Art. 19. Investment Advisor. The Company will appoint GLL ASSET MANAGEMENT, GmbH as the Company's Investment Advisor with the responsibility to prepare the purchase and sale of real estate properties as well as other eligible investments for the Company and otherwise advise the Company with respect to asset management.

(1) Terms and conditions of the Investment Advisory Agreement

The term of the Investment Advisory Agreement will equal the term of the Company.

During the term of the Company, the Investment Advisory Agreement may be terminated by the Board upon a simple majority vote of the Shareholders present or represented at the General Meeting in the following cases:

a) in the event of insolvency, administration by a receiver, involuntary reorganisation or bankruptcy of the Investment Advisor,

b) in the event the Investment Advisor has committed an act of gross negligence, wilful misconduct or fraud,

c) in the event that the Investment Advisor has materially breached its obligations under the Investment Advisory Agreement and such breach has not been cured within the applicable cure period described in the Investment Advisory Agreement requiring that such breach be cured,

d) in the event that third parties, not affiliated with its present Shareholders, acquire a simple majority of the shareholding of the Promoter.

Furthermore, the Investment Advisory Agreement may be terminated by the Board at any time in the event the Shareholders vote by a Super-Majority vote on the removal of the Investment Advisor with or without cause.

For the purposes of this article, «cause» will have occurred when, in the reasonable judgment of a Super-Majority of Shareholders, the Investment Advisor is to be deemed accountable, for reasons other than as set forth in b) or c) above, for the occurrence of events which have materially affected the operations of the Company, or the performance of the Company's investments, to the detriment of the Shareholders' interest.

If the Investment Advisor is removed pursuant to the provisions of a) - d) above or pursuant to a Super-Majority vote, the Investor's obligations to make any future capital contributions to the Company after the termination of the Investment Advisory Agreement shall be terminated subject to the conditions as set out below. The Shareholders shall retain their Shares in the Company and all of the rights and obligations only with respect to the capital contributions made to the Company prior to the termination of the Investment Advisory Agreement.

In the event of the termination of the Investment Advisory Agreement pursuant to a) - c) above, or with cause following to a Super-Majority vote of the Shareholders, the Investment Advisor loses all rights to receive distributions from the Net Cash Flow from Operations and Dispositions pursuant to Article 28 c) and d) below. In the event the Investment Advisory Agreement is terminated pursuant to point d) above, the Investment Advisor shall, at the date of the termination of the Investment Advisory Agreement, receive a compensation for the loss of distributions pursuant to Article 28 c) and d) below. This compensation consists of the distributions, stipulated in Article 28 c) and d) below, calculated on the basis of the NAV applicable at the date of the termination of the Investment Advisory Agreement, assuming that the Net Cash Flow from Dispositions equals the NAV.

In the event the Investment Advisory Agreement is terminated without cause pursuant to a Super-Majority vote of the Shareholders, as outlined above, the Investment Advisor will continue to receive distributions pursuant to Article 28 c) and d) below and shall receive at the date of termination of the Investment Advisory Agreement a compensation for the loss of its Management Fees. The compensation shall be calculated as the regular Management Fee on the basis of the NAV applicable at the date of the termination of the Investment Advisory Agreement until the termination of the Company, as outlined in Article 3, in its net present value. It shall be discounted to the date of the termination of the Investment Advisory Agreement at an interest rate equal to the offered rate for six months Euro interbank deposits (EURIBOR), as published at 11 a.m. (Central European Time) by Reuters, on the date of termination of the Investment Advisory Agreement.

Following the dismissal of the Investment Advisor:

1) Shareholders representing 20% or more of the outstanding capital of the Company have the right to call an extraordinary General Meeting of Shareholders to vote on the suspension of further investments by the Company or liquidation of the Company,

2) Any further investments by the Company may be suspended subject to the possibility for the Board to make capital calls to fund investments, which have been decided prior to the dismissal of the Investment Advisor, or the Company may be liquidated by a Super-Majority vote of the Shareholders.

(2) Fees payable to the Investment Advisor

From the First Closing until the termination of the Company, the Company will pay to the Investment Advisor, in accordance with the relevant agreement concluded between the Investment Advisor and the Company, an annual Management Fee equal to:

a) 2.0% of the aggregate Commitments drawable in respect of the Subscription Agreements, plus any VAT, if applicable, through the end of the expiration of the Commitment Period; and

b) after the Commitment Period, 2.0% plus any VAT, if applicable, of the sum of the net asset values of the investments of the Company, based on the most recent valuation taking into account any divestments.

It is explicitly noted that the fee payable pursuant to a) above may be based on amounts committed and drawable in respect of the Subscription Agreements, however not yet contributed to the Company.

The Management Fee will be payable quarterly in advance on 1 January, 1 April, 1 July and 1 October, provided that the initial payment of the Management Fee will be paid on the First Closing and will be based on the number of days remaining in that quarter.

The Management Fee shall cover, inter alia, all expenses (other than third-party expenses provided for in the annual budget for the Company expenses) incurred by the Investment Advisor in investigating investment opportunities, evaluating potential investments and monitoring investments, and all office and administrative expenses of the Investment Advisor, including the salaries of and expenses of the key personnel and support staff (except for salaries included in the annual budget for the Company expenses) and the travel costs incurred by the Investment Advisor in carrying out its duties to the Company.

Moreover, the Investment Advisor will be entitled to receive, out of the Company's assets, a Performance Fee, pursuant to Article 28.

Art. 20. Advisory Investment Committee. The Board shall be assisted by an Advisory Investment Committee, which will consist of representatives of selected Shareholders of the Company, formally appointed by the Board. Each of the Shareholder Groups whose commitment equals or exceeds 10% of the total commitments after the Final Closing will have the right to appoint and to remove his member of the Advisory Investment Committee. The Board will appoint a preliminary Advisory Investment Committee which will function until the Final Closing. The members of the prelimi-

nary Advisory Investment Committee will be chosen by the Board, in its discretion, from among the representatives of the Shareholders. The Advisory Investment Committee shall decide on recommendations to the Board on prospective investments and dispositions of investments, on the annual budgets for the Company, on recommendations on sanctions to a Defaulting Investor as well as conflicts of interest. With respect to matters of conflicts of interest and recommendations on sanctions to a Defaulting Investor, the Investment Committee Representative, appointed by the Shareholder Group, the Shareholder of which has or has caused the conflict of interest or who is in default, shall not be entitled to vote.

The Board, on its turn, will on a regular basis report to the Advisory Investment Committee on the activities of and investments by the Company and the Investment Advisor.

An Advisory Investment Committee Representative shall have one vote per Share of the Shareholder Group by whom he has been appointed. The quorum for meetings of the Advisory Investment Committee shall be 76% of the votes of its members. If the quorum is not achieved in a meeting of the Advisory Investment Committee a subsequent meeting shall be called within due time, in which the quorum shall be 51% of the votes of its members. Advisory Investment Committee Representatives may appoint proxies to attend meetings to the extent permissible under applicable law. Decisions of the Advisory Investment Committee will require a simple majority vote.

The Advisory Investment Committee Representatives will appoint a chairman. The Advisory Investment Committee shall meet upon a call from the Board, the chairman of the Advisory Investment Committee or by two Advisory Investment Committee Representatives and shall meet at least once every quarter. The Board members can attend the meetings of the Advisory Investment Committee as guests.

The Advisory Investment Committee shall meet by phone or in-person following upon not less than five Bank Business Days notice (unless waived by each Advisory Investment Committee Representative in writing) of the matters to be considered and discussed by the Advisory Investment Committee and, in respect of decisions on proposed investments and divestments, receipt of a written outline setting out the main terms and conditions of such proposed investments / divestments. In case the Advisory Investment Committee must meet in person, reasonable out-of-pocket expenses of Advisory Investment Committee Representatives attending Investment Advisory Committee meetings shall be paid by the Company.

Art. 21. Conflict of interests. In the event that any director has an interest in any contract or arrangement or any other proposal which (together with any interest of any person connected with him) is to his knowledge a material interest, such director is obliged to make known to the Board and the Advisory Investment Committee such material interest.

The term «material interest» does not include holding Shares or debentures or other securities of, or otherwise in or through, the Company. A conflict of interest will not arise in respect of a resolution:

- a) relating to the giving of any security or guarantee or indemnity in respect of money lent or obligation incurred by the director or by any other person at the request of or for the benefit of the Company or for any of its subsidiaries or a debt or obligation of the Company or any of its subsidiaries for which he himself has assumed responsibility in whole or in part under a guarantee or indemnity or by the giving of security;
- b) where the Company is offering securities in the offer of which the director is or may be entitled to participate as a holder of securities or in the underwriting or sub-underwriting of which the director is to participate;
- c) relating to another company in which the Director and any persons connected with him do not to his knowledge hold an interest in Shares representing one per cent. or more of either any class of the equity Share capital, or the voting rights, of such company;
- d) relating to an arrangement for the benefit of the employees of the Company or any of its subsidiaries which does not award him any privilege or benefit not generally awarded to the employees to whom such arrangement relates; or
- e) concerning insurance which the Company proposes to maintain or purchase for the benefit of directors or for the benefit of persons including directors.

For the avoidance of doubt, no contract or other transaction between the Company and any other company or firm or between the Company and any third party upon the advice or recommendation of such company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business or enter into business with third parties upon the recommendation of such company or firm shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business interest.

Each Shareholder will inform the Board and the Advisory Investment Committee of any direct investment in the property sector in the region which has substantially similar characteristics as the investment opportunities sought by the Company or is under consideration by any Shareholder which could create an opportunity for conflicts of interest to arise.

Any kind of conflict of interest is to be fully disclosed to the Board and the Advisory Investment Committee. The Company will enter into all transactions on an arm's length basis.

In the event that the Company is presented with an investment proposal involving a property owned (in whole or in part) by a Shareholder, the Promoter or any Affiliate thereof, or involving any portfolio company whose shares are held by, or which has borrowed funds from a Shareholder, the Promoter or any Affiliate thereof, including any investment funds managed, advised, or promoted by the Promoter or a Shareholder or any of its Affiliates, the Shareholder and the Promoter will fully disclose this conflict of interest to the Board, the Advisory Investment Committee and the Shareholders.

If the Shareholder has a conflict, his Shareholder Group's representative is not entitled to vote in the Advisory Investment Committee making the investment recommendation.

In the event that the Company invests in a property or portfolio company which was or is advised by a Shareholder, the Promoter or any of its Affiliates, the terms of such advisory work shall be fully disclosed to the Board and the Advisory Investment Committee prior to the Board making a decision on such investment.

The Promoter will inform the Board and the Advisory Investment Committee of any business activities in which the Promoter or any of its Affiliates are involved which are not related to the Company and could create an opportunity for conflicts of interest to arise in relation to the Company's investment activity and of any proposed Company investments in which it, any Shareholder or its Affiliates have a vested interest. Each Shareholder will inform the Board and the Advisory Investment Committee of any direct investment in the property sector in the Region which has substantially similar characteristics as the investment opportunities sought by the Company or is under consideration by any Shareholder which could create an opportunity for conflicts of interest to arise.

Any payments (other than fees generated under approved related-party service agreements and travel and incidental expense reimbursements from portfolio companies in which the Company has a minority non-controlling interest) received by the Promoter, any Affiliate, or any employee from any of the Company's portfolio companies must, upon receipt, be either paid over to the Company or deducted from the Management Fee, being understood that, for the purpose of this paragraph, the Management Fee is not concerned.

The Parent Companies of the Promoter and Affiliates of these Parent Companies may provide property management, facilities management and other services to third parties, the Company or its portfolio (or prospective portfolio) companies. Any such services provided to the Company or its portfolio (or prospective portfolio) companies by the Parent Companies of the Promoter and Affiliates of these Parent Companies shall be provided at prevailing market rates for like services under a professional service agreement (which shall include fee ranges) approved by the Shareholders with a Super-Majority vote and a project specific contract (specifying the terms of reference and fees within the fee ranges provided for in a professional service agreement applicable in respect of the specific property for which services are to be provided) approved by the Board. The Board shall inform the Advisory Investment Committee about the terms of reference and fees of the project specific contracts. To ensure that all services to be provided by the Parent Companies of the Promoter and Affiliates of these Parent Companies under such arrangements are provided at prevailing market rates, the Board shall have full authority to invite bids for like services (i.e. comparable in quality and kind) from third-party service providers; in which event, the Parent Companies of the Promoter and Affiliates of these Parent Companies shall have a right to match the lowest bid.

At the request of the Shareholders, to be made with simple-majority, an independent audit shall be conducted at any time to determine if a conflict of interest exists.

The Promoter or any Affiliate thereof will not organise or manage any investment fund which is focused on the same investment opportunities as those targeted by the Company before 80% of the Commitments have been invested in Project Investments.

Subject to the foregoing, the Shareholders may organise or invest or participate in other real estate investments. If a Project Investment submitted to the Board is not approved by the Board, the Shareholders shall have the right to acquire such Project Investment outside the Company and in such case, upon request by the respective Shareholder, the Promoter and its Affiliates may be the asset manager on behalf of the Shareholder acquiring such Project Investment for a fee based on prevailing market rates, however not more than the fees and the distribution provisions allowed for in these Articles.

The Promoter will disclose to Shareholders upon request all property investments it has previously made in the Region.

Art. 22. Indemnification of directors and officers. The Company will indemnify, out of the assets of the Company only, the Board, the Promoter, the Investment Advisor, and their officers, directors and employees, and each Advisory Investment Committee Representative for any claims, damages and liabilities to which they may become subject because of their status as member of the Board, the Investment Advisor, the Promoter, or as an officer, director or employee thereof, or as an Advisory Investment Committee Representative or by reason of any action taken or omitted to be taken by them in connection with the Company, except to the extent caused by their gross negligence, fraud or willful misconduct.

The Promoter will indemnify the Company for any claims, damages, liabilities and losses incurred by the Company as a result of the gross negligence, fraud, willful misconduct or breach of any Company document by the Investment Advisor.

Art. 23. Auditors. The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by one or several auditors qualifying as «réviseurs d'entreprises agréés», which are appointed by the General Meeting of Shareholders and are remunerated by the Company.

The auditors shall fulfil all duties prescribed by the law of 19 July 1991 on undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public.

Title IV General Meetings - Accounting year - distributions

Art. 24. Representation. The General Meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 25. General Meetings. The General Meeting of Shareholders shall meet upon call by the Board. It may also be called upon the request of Shareholders representing at least one fifth of the Share capital.

The annual General Meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at Luxembourg City at a place specified in the notice of meeting, on the third Wednesday in January at 11.00 a.m. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following Bank Business Day at the same time.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

More specifically, General Meetings of Shareholders shall be held at least twice a year including the annual General Meeting.

Shareholders shall attend the meeting in person or by proxy. Shareholders' resolutions shall only be made in a General Meeting of Shareholders.

The Shareholders shall resolve on the following subjects:

a) amendment of the Articles of Incorporation, of the Prospectus and any other Company organisational documents, including any increase of the capital of the Company above 300 million Euro, the admission of new shareholders after the Final Closing, the extension of the term of the Company and material changes of the agreement with the Investment Advisor;

b) any change, modification or amendment to the Company's investment guidelines;

c) modification of the Company's environmental guidelines;

d) changes to the Company's leverage/borrowing policy and the Company's temporary investment policy;

e) issuance of a new Share Class including Class A Shares, according to the provisions of Article 7;

f) appointment of the members of the Board;

g) removal of the members of the Board;

h) termination of the agreement with the Investment Advisor;

i) change to the size or composition of the Advisory Investment Committee;

j) selection of the Independent Appraisers of the Company's assets;

k) approval of the Company's audited financial statements and appointment of the Company's auditors;

l) remunerations, other than the Management Fee or the Performance Fee, to be paid for professional services provided to the Company by the Promoter or any Affiliates thereof;

m) appointment of an independent auditor to determine a conflict of interest;

n) any plan to list the Company or liquidate the Company prior to its term;

o) approval of Project Investments outside the EU Accession Countries up to an aggregate maximum of 20% of the Company's Gross Commitments;

p) approval of the repurchase of Shares;

q) dissolution of the Company prior to its term.

The Shareholders will decide on the matters mentioned above under points a)- d), f), i) and p) with a Super-Majority vote, with the exception of amendments to Articles 25 and 28, which require unanimous approval by Shareholders holding all outstanding Shares. Shareholders will decide on the matter mentioned above in h) in accordance with the provisions regarding removal of the Investment Advisor provided for in Article 19 (1) and on the matter mentioned above in m) in accordance with the provisions regarding Conflicts of Interest in Article 21. Resolutions in relation with the items e), n), o) and q) require a unanimous vote of the Shareholders holding all outstanding Shares. With respect to all other matters Article 26, paragraph 2 shall apply.

Shareholders shall meet upon call by the Board pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least fifteen Bank Business Days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address in the register of Shareholders. The giving of such notice to registered Shareholders need not be justified to the meeting. The agenda shall be prepared by the Board except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the Board may prepare a supplementary agenda.

The notice of meeting shall, in addition, be published as provided for by law in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, in one or more Luxembourg newspapers, and in such other newspapers as the Board may decide.

As all Shares are in registered form, notices to Shareholders may be mailed by registered mail only.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting. The Board may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

The business transacted at any meeting of the Shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

The Board may fix in advance a date, not exceeding twenty Bank Business Days, preceding the date of any meeting of Shareholders as a record date for the determination of the Shareholders entitled to notice of, and to vote at, any such meeting and in such case, such Shareholders and only such Shareholders as shall be Shareholders of record on the date so fixed shall be entitled to such notice of, and to vote at, such meeting, notwithstanding any transfer of any Shares on the register of Shareholders after any such record date fixed as aforesaid.

Art. 26. Majority conditions. Each Share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Incorporation. A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a director of the Company.

Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority vote of the Shareholders present or represented.

Art. 27. Accounting year. The accounting year of the Company shall commence on 1 October each year and shall terminate on 30 September of the next year.

The financial statements of the Company shall be expressed in Euro.

Art. 28. Dividends and distributions. The General Meeting of Shareholders shall ratify the interim dividends of the Board and shall, upon proposal from the Board and within the limits provided by law, decide to distribute the remaining Net Cash Flow from Operations that have not been paid as interim dividends or otherwise.

More specifically, the Net Cash Flow from Operations (including interest and similar payments) shall be retained by the Company to the payment of the Company's expenses and the Management Fee, provided however that any material amounts in excess of the anticipated payments of expenses and the Management Fee (such material amounts to be determined by the Board from time to time) shall be, on decision of the Board, distributed quarterly to the Shareholders as interim dividends in compliance with the conditions set forth by law.

Net Cash Flow from Dispositions will be distributed within twenty Bank Business Days following the receipt thereof.

Net Cash Flow from Operations and Net Cash Flow from Dispositions will be calculated on each distribution date and distributed on an aggregate portfolio basis as follows:

a) first, 100% to the Shareholders distributed pro rata to their aggregate capital contributions on each distribution date, until such aggregate distributions are equal to the aggregate capital contributions of the Shareholders as of the respective distribution date;

b) second, 100% to the Shareholders on a pro rata basis until the Shareholders have received a preferred return on the amount of the capital contributions under clause (a), representing a 10% internal rate of return (compounded quarterly) from the date of the Final Closing until the date on which the applicable distribution is made;

c) third, 100% to the Investment Advisor which shall distribute 50% of the proceeds received from the Company to an incentive pool held under a Luxembourg fiduciary agreement by a Luxembourg bank, until the Incentive Pool and the Investment Advisor have received collectively an aggregate amount of distributions equal to 20% of the sum of the distributions made under paragraph (b) above and this paragraph (c) (taking into account any Net Cash Flow from Operations previously distributed); and

d) thereafter, (i) 80% to the Shareholders pro rata to their capital contributed in respect of their Commitments, (ii) 20% to the Investment Advisor as Performance Fee which shall distribute 50% of the proceeds received from the Company to the Incentive Pool.

The Incentive Pool shall be held under a Luxembourg fiduciary agreement by a Luxembourg bank, who, upon instruction of the board of GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH, shall distribute the funds of the Incentive Pool to entities or individuals responsible for the success of the Company, for instance to members of the Board, managers of the Investment Advisor, directors and managers of the subsidiaries of the Company and property managers. Distributions to the Incentive Pool shall be made only at the end of the term of the Company.

Payments of distributions to Shareholders shall be made at their addresses in the register of Shareholders. Distributions may be paid in EUR and at such time and place that the Board shall determine from time to time.

The Board may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as may be set forth by the Board.

Any distribution that has not been claimed within five years of its declaration shall be forfeited and revert to the Company.

No interest shall be paid on a dividend declared by the Company and kept by it at the disposal of its beneficiary.

Title V Final provisions

Art. 29. Custodian. To the extent required by law, the Company shall enter into a custody agreement with a banking or saving institution as defined by the law of 5 April 1993 on the financial sector.

The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the law of 19 July 1991 on undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public.

If the Custodian desires to retire, the Board shall use its best endeavours to find a successor custodian within two months of the effectiveness of such retirement. The directors may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor custodian shall have been appointed to act in the place thereof.

Art. 30. Pre-structured exit strategies. In order to provide improved exit options to the Shareholders, the Board will, based on the market conditions by the end of the term of the Company, evaluate the following pre-structured exit strategies for the Company, and, if advantageous for the Shareholders, propose them to the Shareholders meeting:

a) Sale to Retail Companies

The Promoter may procure the setting up of Retail Companies. These Retail Companies may purchase certain of the Company's Project Investments; the Company thereby achieves a pre-structured liquidation of such Project Investments.

b) Issuance of Shares to retail investors

The Company may issue a separate Share Class and sell such new Shares to retail investors. The proceeds of such issuance would be used by the Company for a pro rata buy-back-offer to the Shareholders of the initial Share Class.

c) Listing of the Company / IPO through the issue of a new Share Class or otherwise

The Company may be listed and the Shares may be offered publicly on a major European stock exchange.

The above pre-structured exit strategies a) - c) require a unanimous vote of the Shareholders holding all outstanding Shares. The pre-structured exit strategies b) and c) additionally require the issue of a new Prospectus and the consent of the Luxembourg regulatory authorities, which may necessitate adaptations of the structure of the Company.

Art. 31. Dissolution. The Company may at any time prior to the seventh annual General Meeting of the Company be dissolved by a unanimous resolution of a General Meeting, which shall be subject to the quorum requirements referred to in Article 33 hereof.

The question of the dissolution of the Company shall be referred to a General Meeting of Shareholders by the Board at the seventh annual General Meeting of the Company. This decision shall be subject to the quorum requirement referred to in Article 33 hereof and shall be taken by three quarters of the Shareholders represented at such General Meeting.

The Company may at any time after the seventh annual General Meeting of the Company be dissolved by a resolution taken by three quarters of the Shareholders represented at a General Meeting which shall be subject to the quorum requirements referred to in Article 33 hereof.

Whenever the net assets fall below two thirds of the minimum net assets as prescribed by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-), the question of the dissolution of the Company shall be referred to the General Meeting by the Board. The General Meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by the simple majority of the votes of the Shares represented at the meeting.

The question of the dissolution of the Company shall further be referred to the General Meeting whenever the net assets fall below one fourth of the minimum net assets as prescribed by law, i.e. one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-); in such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by Shareholders holding one fourth of the votes of the Shares represented at the meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of thirty Bank Business Days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be.

Art. 32. Liquidation. Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be natural persons or legal entities, appointed by the General Meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

Upon the termination of the Company, the assets of the Company will be liquidated in an orderly manner and all investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed to the Shareholders and, as payment of the Performance Fee, to the Investment Advisor in accordance with the provisions as set out in Article 28, which shall distribute 50% of the Performance Fee received from the Company to an incentive pool in accordance with the provisions as set out in Article 28. All investments or the proceeds from the liquidation of investments will be distributed either in cash or (to the extent applicable and if the Company has sold property and accepted shares in a real estate investment trust or other publicly traded real estate company as a form of payment) in the form of shares in a real estate investment trust or other publicly-traded real estate company with significant liquidity and significant market capitalisation on a major international stock exchange. Any decision to accept shares in a real estate investment trust or other publicly traded real estate company will be subject to a recommendation by the Advisory Investment Committee.

Art. 33. Amendments to the Articles of Incorporation. These Articles of Incorporation may be amended by a General Meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements provided by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. Amendments of Articles 25 and 28 require unanimous approval by Shareholders holding all outstanding Shares.

Art. 34. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the law of 19 July 1991 on undertakings for collective investment the securities of which are not intended to be placed with the public as such laws have been or may be amended from time to time.

Art. 35. Dispute resolution. Any dispute, controversy or claim arising out of or relating to this Prospectus, the Articles of Incorporation and the Subscription Agreement or the breach, termination or invalidity thereof, shall be settled by arbitration in accordance with the United Nations Commission on International Trade Law (UNCITRAL) Arbitration Rules as at present in force. There shall be one (1) arbitrator and the appointing authority shall be the London Court of International Arbitration. The seat and place of arbitration shall be London, England and the English language shall be used throughout the arbitral proceedings. The parties hereby waive any rights under the Arbitration Act 1996 to appeal any arbitration award to, or to seek a determination of a preliminary point of law by, the courts of England. The arbitral tribunal shall not be authorised to take or provide, and none of the parties shall be authorised to seek from any judicial authority, any interim measures of protection or pre-award relief, any provisions of UNCITRAL Arbitration Rules notwithstanding. At the request of any party, the arbitral tribunal shall have authority to consider and include in any proceeding, decision or award any further dispute properly brought before it insofar as such dispute arises out of this Prospectus, the Articles of Incorporation and the Subscription Agreement but, subject to the foregoing, no other parties or other disputes shall be included in, or consolidated with, the arbitral proceedings.

Transitional dispositions

(1) The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 30 September, 2004.

(2) The first annual General Meeting of Shareholders shall be held on 19 January 2005.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

1) GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH	30 Shares
2) GLL ASSET MANAGEMENT, GmbH	1 Share
Total:	31 Shares

All the Shares have been entirely paid up so that the amount of EUR 31,000.- is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 7,500.-.

General Meeting of Shareholders

The above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to an extraordinary General Meeting. Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the independent auditors at one.

2. The following persons are appointed directors:

- Barry McGowan, Chief Investment Officer, GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH, Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich

- Gerd Kremer, Managing Director, GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH, Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich

- Myriam Cockaerts, Managing Director, GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., rue Edward Steichen 25, L-2540 Luxembourg

3. The following is appointed independent auditor:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

4. The address of the Company is set at 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

5. The term of office of the directors is six years and the term of the independent auditor shall be one year and end at the first General Meeting of Shareholders to be held in January 2005.

The present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

En l'année deux mille trois, le vingt-trois février,

Devant Maître Joseph Elvinger, soussigné, notaire résidant à Luxembourg,

Ont comparu:

1) GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH, une société constituée et existante sous les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Lindwurmstrasse, 76, Munich, Allemagne, représentée par Olivier Lambertyn, juriste, demeurant à Ingel-munster, Belgique, agissant par procuration établie à Munich, le 18 février 2004;

2) GLL ASSET MANAGEMENT, GmbH, une société constituée et existante sous les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Lindwurmstrasse, 76, Munich, Allemagne, représentée par Olivier Lambertyn, prénommé, agissant par procuration établie à Munich, le 18 février 2004.

Les procurations susmentionnées resteront annexées au présent acte afin d'être reçues en même temps par les autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont rédigé les statuts constitutifs d'une société à responsabilité limitée que les parties déclarent constituer entre elles:

Définitions

«Comité de Conseil en Investissement»: Comité créé en vue d'assister le Conseil, qui se composera de représentants d'Actionnaires déterminés de la Société, nommés formellement par le Conseil conformément aux dispositions du présent acte; chacun des Groupes d'Actionnaires de la Société dont l'apport équivaut ou excède 10% des apports totaux après la Clôture Finale aura le droit de nommer, révoquer ou remplacer son membre du Comité de Conseil en Investissement

«Représentant du Comité de Conseil en Investissement»: Tout membre du Comité de Conseil en Investissement

«Filiale»: Désigne, à propos d'une entité, toute entité qui, directement ou indirectement, exerce un pouvoir de contrôle sur, est contrôlée par ou est placée sous contrôle commun avec cette entité

«Statuts»: Les Statuts Constituant

«Conseil»: Le conseil d'administration de la Société

«Jour Ouvrable Bancaire»: tout jour de la semaine au cours duquel les banques sont ouvertes pour les opérations courantes

«Actions de Catégorie A»: Actions offertes aux investisseurs individuels

«Actions de Catégorie I»: Actions offertes aux seuls investisseurs institutionnels

«Engagement»: L'engagement qu'un Investisseur a consenti à la Société en vertu d'un Contrat de Souscription

«Période d'Engagement»: La période, prenant fin au plus tard lors du troisième anniversaire de la Clôture Finale, durant laquelle il est prévu que tous les Engagements des Investisseurs à souscrire des Actions en vertu d'un Contrat de Souscription seront pris et exécutés

«Société»: ACCESSION FUND

«Dépositaire»: Une Banque ou un établissement de crédit au sens de la loi du 5 avril 1993 sur le secteur financier

«Investisseur en Défaut»: Un Investisseur déclaré en défaut par la Société conformément à l'Article 8

«Clôture Finale»: La date à laquelle la période d'offre prend fin, i.e. le 31 décembre 2004

«Première (date de) Clôture»: La première date déterminée par la Société, à laquelle les contrats de souscription correspondant à la première émission d'Actions ont été reçus et acceptés et qui correspond en outre à la date de référence permettant au cours de la période d'offre de marquer la différence entre les Investisseurs initiaux et les nouveaux Investisseurs, à savoir la date d'inscription de la Société à la liste officielle visée à l'article 94 de la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif

«Demande de Libération»: Une déclaration par laquelle la Société informe chaque Investisseur d'un besoin de libérer du Capital et demande à l'Investisseur concerné de verser à la Société un pourcentage de la part Non-Libérée de son Engagement en contrepartie de l'émission d'Actions nouvelles.

«Assemblée Générale»: Assemblée générale des Actionnaires qui représente l'entière des Actionnaires de la Société

«GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH»: une société conjointement détenue par FLANDRIA PARTICIPATIONS FINANCIERES S.A. (Brussels) (40%), une filiale à 100% de ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A. (Trieste); par LLHR UK LIMITED (London) (40%), une filiale à 100% de LEND LEASE CORPORATION (Sydney) (40% chacun) et par des membres du Management de GLL (20%)

«Engagements Bruts»: Le total des Engagements additionnés à la dette maximum pouvant être contractée conformément au Prospectus

«Primes d'Encouragement»: Avoirs transférés, conformément aux dispositions de l'article 28 des Statuts, à une banque luxembourgeoise dans le cadre d'un contrat de fiducie irrévocable conclu par le Conseiller en Investissement avec la banque concernée, et conformément aux dispositions qui confèrent de manière irrévocable au Conseil de GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH le droit exclusif de donner des instructions à la banque et d'indiquer les bénéficiaires de ces primes d'encouragement.

«Contrat de Conseil en Investissement»: Le contrat entre la Société et le Conseiller en Investissement

«Conseiller en Investissement»: GLL ASSET MANAGEMENT, GmbH

«Investisseurs»: Investisseurs institutionnels qui ont signé un Contrat de Souscription (pour éviter tout doute, le terme couvre, lorsqu'il convient, les Actionnaires)

«APEI»: Appel Public à l'Epargne Initiale

«Frais de Gestion»: Frais payable par la Société au Conseiller en Investissement

«VNI»: Valeur Nette d'Inventaire

«Valeur Nette d'Inventaire»: La valeur nette d'inventaire telle que déterminée dans l'article 11

«Flux de Trésorerie Nets»: Toutes les liquidités reçues par la Société provenant de sources autres que le capital apporté par les Actionnaires et les emprunts obtenus par la Société, déduction faite (i) du paiement du capital et des intérêts de toute dette de la Société contractée à l'égard d'un tiers et de toute autre somme due à un tel créancier, (ii) de l'argent détenu en vue d'un réinvestissement, (iii) de l'argent utilisé pour payer, ou détenu à titre de réserves pour les dépenses, responsabilités et obligations de la Société, et (iv) tous honoraires dus au Conseiller en Investissement ou à un de ses Affiliés

«Flux de Trésorerie Nets provenant d'actes de Disposition»: Flux de Trésorerie Nets provenant de la réalisation de projets d'investissement et de refinancements nets supérieurs à l'endettement existant des Projets d'Investissement avant leur refinancement

«Flux de Trésorerie Nets opérationnels»: Flux de Trésorerie Nets perçus par la Société à partir d'investissements temporaires et de projets d'investissement

«Sociétés Mères»: Exclusivement ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A. et LEND LEASE CORP.

«Commission de performance»: La commission calculée et payable par arrrages conformément aux distributions établies dans l'Article 28 ou par référence à toute date de distribution

«Projet d'Investissement»: Tout bien immobilier commercial ou société détenant des biens immobiliers commerciaux dans lesquelles la Société ou une filiale directe ou indirecte de la Société a réalisé ou réalisera un investissement

«Promoteur»: GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH, Munich, ainsi que ASSICURAZIONI GENERALI S.p.A.

«Prospectus»: Le prospectus du Fonds Accession, tel qu'amendé

«Marché Réglementé»: Un marché en fonctionnement régulier, réglementé, reconnu et ouvert au public

«Société de Détail»: Une société spécialement créée pour les investisseurs individuels

«Catégorie d'Actions»: L'une des catégories dans lesquelles sont regroupées les Actions

«Action»: Action représentant une partie du capital de la Société

«Groupe d'Actionnaires»: Actionnaires qui sont membres du même groupe pour les comptes consolidés, tel que défini conformément à la Directive 83/349/CEE sur la préparation des comptes consolidés ou dans le respect de règles comptables internationales reconnues.

«Actionnaires»: Investisseurs institutionnels qui ont signé un contrat de souscription et ont acquis des Actions

«Participation»: La possession d'Actions par un Actionnaire

«Contrat de Souscription»: Contrat passé entre l'investisseur et la Société en vertu duquel:

- l'investisseur s'engage à souscrire des Actions de la Société pour un certain montant maximum, lequel sera versé à la Société, en tout ou en partie, contre l'émission d'Actions, lorsque l'Investisseur recevra une demande de libération de la part de la Société et

- la société s'engage à émettre des Actions entièrement libérées au profit de l'Investisseur dans la mesure où l'apport de l'Investisseur aura été appelé et libéré.

«Super-Majorité»: 76% de toutes les Actions émises

«Engagements Non-Libérés»: Engagements des Investisseurs à souscrire des Actions en vertu du Contrat d'agrément qui n'ont pas encore été établis et payés à la Société

«Date d'Evaluation»: Une date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est déterminée conformément aux Statuts Constituant et au Prospectus

«TVA»: Taxe sur la Valeur Ajoutée

Titre I^{er} Dénomination - Siège social - Durée - Objet social

Art. 1^{er}. Dénomination

Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société en la forme d'une société anonyme sous le régime d'une société d'investissement à capital variable sous la dénomination de ACCESSION FUND.

Art. 2. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être créés tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée

Sous réserve de l'Article 5, de l'Article 30 et de l'Article 31, la Société est constituée pour une durée limitée et se terminera le 31 décembre 2011.

Cependant, la durée de la Société peut être prolongée à deux reprises, pour un an à chaque fois, sur proposition du Conseil, étant entendu cependant que la Période d'Engagement ne pourra être prolongée qu'une seule fois. Toute demande de prolongation du Conseil requiert l'approbation d'une Super-Majorité d'Actionnaires.

Art. 4. Objet

L'objet de la Société consiste à investir en:

a) biens immobiliers (i) directement ou (ii) via une ou plusieurs sociétés filiales à cent pour cent ou (iii) via des participations directes dans d'autres sociétés immobilières et

b) tout autre investissement ouvert aux sociétés immobilières dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de ses actifs.

Les objectifs et politiques d'investissement seront déterminés par le Conseil conformément à l'article 18 ci-après et rendus publics dans le Prospectus adéquat.

La Société peut prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social compris en son sens le plus large au regard de la loi luxembourgeoise du 19 juillet 1991 relative aux organismes de placement collectif dont les parts/actions ne sont pas destinées à être placées dans le public.

Titre II Capital social - Actions - Valeur Nette d'Inventaire

Art. 5. Capital social

Le capital social de la Société est représenté par des actions entièrement libérées sans valeur nominale et est à tout moment égal au total des actifs nets de la Société conformément à l'article 11 ci-après.

Le capital social initial est de EUR 31.000,-, représenté par 31 actions sans valeur nominale de la Catégorie d'Actions I.

Le capital social minimum est le montant requis par la loi, i.e. un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-).

Si la Société ne reçoit pas, avant la Première Clôture, d'Engagements à souscrire pour un minimum de cent millions d'Euro (EUR 100 millions), le Conseil peut décider de proposer à l'Assemblée Générale de dissoudre et de liquider la Société.

Art. 6. Forme des Actions

(1) Les Actions ne sont émises que sous forme nominative.

Toutes les actions nominatives émises de la Société seront inscrites au registre des Actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, et ce registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société ainsi que le nombre d'actions nominatives qu'il détient.

La propriété des Actions nominatives s'établit par l'inscription du nom de l'Actionnaire au registre des Actionnaires. La Société décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'Actionnaire ou si l'Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

Les certificats d'enregistrement seront signés par deux administrateurs ou par un fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé par le Conseil. Les signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé.

(2) Le transfert d'actions nominatives se fera par une déclaration écrite de transfert, portée au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par des personnes valablement mandatées à cet effet.

Tout transfert d'Actions nominatives sera inscrit au registre des Actionnaires; cette inscription devra être signée par un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le Conseil.

Les Actions peuvent être transférées librement, sous réserve des dispositions d'article 10 ci-après.

(3) Les Actionnaires devront fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera inscrite à son tour au registre des actionnaires. Au cas où un actionnaire ne fournirait pas d'adresse à la Société, la Société peut permettre que mention en soit faite au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être au siège social de la Société ou à telle autre adresse inscrite au registre par la Société, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Un Actionnaire peut à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société à son siège social ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

(4) Au cas où une Action est enregistrée au nom de plusieurs personnes, la personne dont le nom figure en premier lieu au registre sera considérée comme le représentant de tous les autres co-propriétaires et sera, en tout état de cause, le seul à être traité comme le propriétaire de l'Action en question, y compris pour ce qui concerne le droit à recevoir les communications de la Société.

(5) La Société peut décider d'émettre des fractions d'Actions. De telles fractions d'Actions n'octroient pas de droit de vote mais permettent à leur propriétaire de participer aux avoirs nets de la Société sur une base proportionnelle.

Art. 7. Catégories d'Actions

Le Conseil d'administration de la Société peut décider, sur décision unanime des Actionnaires détenant toutes les Actions émises, prise lors d'une Assemblée Générale, d'émettre des Actions au titre de Catégories différentes, lesquelles diffèrent entre autres par la structure des Commissions, les conditions d'investissement minimum, le type d'investisseurs visés et la politique de distribution qui s'appliquent à eux.

Le Conseil de la Société émettra des Actions de Catégorie I qui ne seront offertes qu'aux seuls investisseurs institutionnels, au sens où ce terme est défini par l'autorité de contrôle et par les lois et règlements luxembourgeois applicables.

Le Conseil de la Société n'émettra des Actions de Catégorie A que sur décision unanime des Actionnaires détenant toutes les Actions existantes.

Art. 8. Emission et Vente d'Actions

Le Conseil de la Société est autorisé à émettre à tout moment et sans limitation un nombre limité d'Actions pour montant maximum de EUR 300 millions, sans réserver aux anciens Actionnaires un droit préférentiel de souscription des Actions à émettre.

Le Conseil de la Société ne peut émettre d'Actions qu'au profit d'investisseurs solvables, de bonne réputation et ayant démontré leur capacité à satisfaire en temps et heures à leurs obligations de libération.

Le Conseil peut restreindre la fréquence à laquelle seront émises les actions; le Conseil peut, notamment, décider que les Actions seront uniquement émises pendant une ou plusieurs périodes déterminées ou à telle autre fréquence prévue dans le Prospectus et que les Actions ne seront émises qu'au profit de personnes ou d'entités ayant conclu un Contrat de Souscription qui comprend, entre autres, un engagement irrévocable à souscrire des Actions à concurrence du montant déterminé dans le Contrat de Souscription.

Il ne sera émise aucune Action pendant toute période durant laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action est suspendu conformément à l'article 12 ci-après.

En outre, le Conseil peut imposer des limitations quant au montant minimum de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions à émettre initialement et au montant minimum de tout investissement subséquent et également, quant à la Participation minimale que tout Actionnaire doit respecter à tout moment.

Lorsque la Société offre des actions en souscription après la Dernière Clôture, le prix de chaque Action offerte sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Catégorie d'Actions concernée, déterminée conformément à l'article 11 ci-dessous au Jour d'Evaluation tel que déterminé en conformité avec la politique d'investissement déterminée périodiquement par le Conseil. Le prix devra être payé dans un délai déterminé par le Conseil qui n'excédera pas dix Jours Ouvrables Bancaires à compter du Jour d'Evaluation applicable.

Le Conseil peut déléguer à tout administrateur, directeur ou fondé de pouvoir de la Société, le pouvoir d'accepter des souscriptions, de percevoir le paiement du prix des actions nouvelles à émettre et de les délivrer.

La Société peut, conformément aux articles 19 et 20, accepter d'émettre des actions en contre partie d'un apport en nature. Un tel apport en nature sera évalué dans un rapport rédigé par l'auditeur de la Société conformément aux exigences du droit luxembourgeois sur base de l'évaluation réalisée par un expert indépendant, dont le coût est à charge de l'Investisseur. Les avoirs à apporter doivent correspondre à la politique d'investissement de la Société.

Le défaut pour un Investisseur de procéder, endéans la période fixée par le Conseil, à l'un des apports requis ou à d'autres paiements auxquels il s'était engagé, ouvre à la Société le droit de déclarer cet Investisseur en Défaut, ce qui entraînera pour lui, sauf dispense consentie par le Conseil, les conséquences suivantes:

c) Un Investisseur en Défaut se verra réclamer des dommages et intérêts équivalents à 10% de son engagement total; et

d) Les distributions au profit de l'Investisseur en Défaut seront supprimées ou retenues jusqu'à ce que toutes les sommes dues à la Société aient été payées en totalité.

De plus, le Conseil peut prendre, sur base d'une recommandation du Comité de Conseil en Investissement (le représentant, au sein du Comité de Conseil en Investissement, du groupe d'Actionnaires auquel appartient l'Investisseur en Défaut ne pouvant pas prendre part au vote), les décisions suivantes:

5) Racheter les Actions détenues par l'Investisseur en Défaut dans la Société contre paiement à cet Actionnaire d'un montant égal à 75% de la somme de la valeur nette de sa participation dans la Société (calculée sur base de son coût historique le moins élevé ou de l'évaluation la plus récente des Projets d'Investissement) et des sommes provenant du rachat qui seront dégagées lors de la liquidation de la Société;

6) Offrir aux Investisseurs qui ne sont pas en Défaut un droit proportionnel à acheter les Actions de l'Investisseur en Défaut à un prix égal à 75% de leur Valeur Nette;

7) Réduire ou mettre fin à l'Engagement de l'Investisseur en Défaut; ou

8) Exercer tout autre recours prévu par le droit applicable.

Les Actionnaires peuvent se voir remettre une demande de Libération de Capital supplémentaire (qui ne pourra pas excéder la part Non-Libérée de l'Engagement de chaque Actionnaire) pour combler le manque découlant du défaut d'un Investisseur et, sur base d'un vote à la Super-Majorité des Actionnaires, de nouveaux actionnaires peuvent être admis à entrer dans la Société afin de réaliser les apports prévus à la place de l'Investisseur en Défaut.

Art. 9. Rachat d'Actions

La Société est un organisme de placement collectif fermé au rachat. Par conséquent, les Actions de la Société ne seront pas rachetées à la demande d'un Actionnaire.

Cependant, lorsque le Conseil estime qu'il y va de l'intérêt de la Société et avec l'accord de la Super-Majorité des Actionnaires, la Société peut racheter ses propres Actions, dans le respect des conditions que déterminera le Conseil et dans les limites établies dans la loi et dans les présents Statuts. Plus particulièrement les Actions peuvent être rachetées, au choix du Conseil, sur une base proportionnelle parmi les Actionnaires existants de la Société, en vue de distribuer aux Actionnaires le prix net résultant de la réalisation par la Société d'un investissement, sous réserve de toute autre distribution suivant l'Article 28.

Le prix de rachat sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire par Action de la Catégorie d'Actions en question déterminée conformément aux dispositions de l'Article 11, au Jour d'Evaluation déterminé par le Conseil à sa discrétion, diminuée d'un montant égal à tous les frais et charges encourus du fait de la réalisation des investissements de la Société à la date de rachat fixé pour réaliser le rachat en question.

Le prix de rachat par action devra être payé endéans une période déterminée par le Conseil qui ne pourra pas excéder 10 Jours Ouvrables Bancaires à compter de la date fixée pour le rachat, étant entendu que les certificats d'Action, si il y en a, et les documents de transfert ont été reçus par la Société, dans le respect des dispositions de l'Article 12.

Art. 10. Restrictions à la propriété des Actions et au transfert des Actions - Droit de préemption

La Société peut restreindre ou empêcher la possession de ses actions par toute personne, firme ou Société, si, de l'avis de la Société, une telle possession peut s'avérer préjudiciable pour la Société, si elle peut entraîner la violation d'une disposition légale ou réglementaire de droit luxembourgeois ou étranger, ou s'il en résulte que la Société pourrait être soumise à d'autres lois que celles du Grand-Duché de Luxembourg (y compris mais sans limitation, les lois fiscales)

(1) Le Conseil peut, sans limitation, interdire l'accès à la propriété des actions de la société à toute personne U.S., telle que définie dans cet article et aux investisseurs non institutionnels tels que définis dans cet article, et pour ce faire, la société peut:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription du transfert d'actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété ou le bénéfice économique de ces actions à une Personne des Etats-Unis ou un investisseur non-institutionnel; et

b) à tout moment, enjoindre à toute personne figurant au registre des actions nominatives, ou à toute autre personne qui demande à y faire inscrire le transfert, de lui fournir tous renseignements, appuyés d'une déclaration sous serment, qu'elle estime nécessaires afin de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir économiquement à une personne non-autorisée ou, si par cette inscription au registre, une Personne des Etats-Unis ou un investisseur non-institutionnel deviendrait le bénéficiaire économique de ces actions; et

c) dès lors qu'il apparaît au conseil qu'une personne U.S. ou un investisseur non institutionnel détient seul ou conjointement avec toute autre personne des actions, la Société pourra enjoindre ces actionnaires de vendre leurs actions et de lui apporter la preuve de cette vente endéans vingt (20) jours ouvrables bancaires à compter de cette déclaration. Si l'actionnaire en question manque à son obligation, la Société peut procéder d'office ou faire procéder par tout actionnaire au rachat forcé de l'ensemble des actions détenues par cet actionnaire, en respectant la procédure suivante:

(i) Le Conseil enverra un second préavis (appelé ci-après «avis de rachat») à l'actionnaire possédant les titres ou apparaissant au registre des actionnaires comme étant le propriétaire des actions à racheter; l'avis de rachat spécifiera les titres à racheter, la manière suivant laquelle le prix de rachat sera déterminé. L'avis de rachat sera envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à son adresse inscrite au registre des actionnaires. Immédiatement après la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'avis de rachat, l'actionnaire en question cessera d'être propriétaire des actions spécifiées dans l'avis de rachat et son nom sera rayé du registre des actionnaires.

(ii) Le prix auquel chacune des actions doit être rachetée (le «prix de rachat») sera égal à un montant, diminué de toutes les charges mentionnées à l'article 9, déterminé sur base de la valeur nette d'inventaire par action au jour d'évaluation, précédant la date de l'avis de rachat, déterminé par le conseil pour le rachat des actions de la société, conformément à l'article 9 susmentionné.

(iii) Le prix de rachat sera normalement payé à l'ancien propriétaire des actions dans la devise fixée par le conseil pour le paiement du prix de rachat des actions et sera mis en dépôt par la société, après sa fixation définitive, en vue de son paiement au profit de cet ancien propriétaire auprès d'une banque au Luxembourg ou à l'étranger (tel que précisé dans l'avis de rachat). Dès signification de l'avis de rachat, l'ancien propriétaire des actions mentionnées dans l'avis de rachat ne pourra plus faire valoir de droit sur ces actions ni exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque. Toute somme susceptible d'être perçue par un actionnaire en vertu de ce paragraphe, mais qui n'aura pas été réclamée endéans une période de cinq (5) ans à compter de la date précisée dans l'avis de rachat, ne pourra plus être réclamée et devra être reversée à la société. Le Conseil aura tous pouvoirs pour prendre périodiquement les mesures nécessaires et autoriser toute action au nom de la Société en vue d'opérer ce retour.

(iv) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés par le présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef de la personne

concernée ou que la propriété réelle des actions était autre que celle admise par la Société à la date de l'avis de rachat, sous réserve que la Société ait, dans ce cas, exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Utilisé dans les présents Statuts, le terme «Personne US» désigne tout citoyen ou résident, toute société publique ou privée organisée sous les lois de tout Etat, du commonwealth, tout territoire ou possession des Etats Unis d'Amérique, toute propriété ou trust autre qu'une propriété ou un trust dont les revenus provenant de sources extérieures aux Etats-Unis d'Amérique ne sont pas déductibles du total des revenus entrant dans le calcul de l'impôt sur les revenus aux Etats Unis qu'elle devrait payer, ou toute firme, société ou autre entité, sans considération de nationalité, domicile, siège ou résidence, si sous la législation fiscale en vigueur aux Etats Unis d'Amérique, la propriété de celles-ci seraient attribuées à une ou plusieurs personnes US ou à tout(es) autre(s) personne(s) définies comme des personnes US sous le Règlement S promulgué sous le United States Securities Act de 1933 ou dans le Code des Revenus Interne des Etats Unis de 1986, tel qu'amendé.

«Personne US», tel que ces termes sont utilisés ici, ne recouvre ni le souscripteur d'Actions de la Société émises en relation avec de la constitution de celle-ci au moment où un tel souscripteur détient ces Actions, ni le professionnel en valeurs mobilières qui acquièrent des Actions lors d'une émission d'Actions de la Société en vue de leur distribution. Le terme «investisseur non institutionnel» tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts, désigne toute personne, firme ou société qui ne peut être qualifiée d'investisseur institutionnel au sens de la loi du 19 juillet 1991 sur les organismes de placement collectif dont les titres ne sont pas destinés à être placés dans le public. Les personnes qui détiennent des actions dans la société s'engagent par la présente à ne pas vendre ou transférer leurs actions à une personne US ou à un investisseur non institutionnel.

(2) Aussi longtemps qu'un Actionnaire a encore des obligations au titre de son Contrat de Souscription, l'Actionnaire Cédant ne peut transférer ses Actions que si l'Actionnaire Cessionnaire accepte par écrit d'être totalement lié par les termes de l'Engagement de Souscription signé par l'Actionnaire Cédant et, dans le cas des Actions de Catégories I, seulement si l'Actionnaire Cessionnaire qualifié comme investisseur institutionnel conformément aux lois et règlements luxembourgeois.

Les Actions ne peuvent être cédées que dans le respect des conditions suivantes:

a) Un Actionnaire Commanditaire (l'«Actionnaire Cédant») désirant vendre tout ou partie de ses Actions (les «Actions Offertes») à un autre Actionnaire Commanditaire ou à un tiers offrant bona fide (l'«Offrant») doit donner un avis au Conseil contenant les détails des Actions Offertes et un prix par Action offerte par l'Offrant et cette offre doit être définitive en cas d'acceptation. Le Conseil va, dans les 10 Jours Ouvrables Bancaires de la réception de cet avis, offrir les Actions Offertes aux autres Actionnaires Commanditaires proportionnellement au nombre d'actions respectivement détenues par chacun d'eux. Les Actions Offertes seront offertes à un prix par Action et aux mêmes conditions que celles proposées par l'Offrant (les «Conditions Convenues») et l'offre sera susceptible d'acceptation pendant une période de 20 Jours Ouvrables Bancaires (la «Clôture d'Offre»).

b) Lors de l'acceptation d'une offre, chaque Actionnaire informera le Conseil du nombre d'Actions Offertes pour lequel il accepte l'offre et si, dans la mesure où tous les autres Actionnaire n'acceptent pas l'offre, il a l'intention d'acheter des Actions Offertes supplémentaires.

c) Si tous les autres Actionnaires n'ont pas accepté l'offre en entier, les Actions Offertes restantes seront vendues aux Actionnaires qui ont indiqué leur volonté d'acheter des Actions Offertes supplémentaires conformément au point (b) proportionnellement au nombre de leurs Engagements de Souscription respectifs. Au cas où un seul Actionnaire accepte l'offre, toutes les Actions Offertes pourront être vendues à cet Actionnaire.

d) Le Conseil va, dans les 5 Jours Ouvrables Bancaires après la Clôture de l'Offre, aviser l'Actionnaire Cédant du nombre d'Actions Offertes que les autres Actionnaires ont accepté d'acheter. L'Actionnaire Cédant va vendre ce nombre d'Actions Offertes aux autres Actionnaires et pour le surplus d'Actions Offertes, il peut les vendre à l'Offrant pour autant que cette vente intervienne dans les 20 Jours Ouvrables Bancaires de la Clôture de l'Offre aux autres Actionnaires et aux Conditions Convenues et sous réserve que lors de la vente à l'Offrant, l'Actionnaire Cédant reste tenu des obligations de cet Offrant sauf s'il présente des garanties adéquates en relation avec les obligations dues selon les termes de la Convention d'Actionnaires alors en vigueur ou lorsque le Conseil en décide autrement à sa discrétion.

e) Transferts à des Filiales: lorsque cela est autorisé par ailleurs, une vente et une cession ou un transfert par un Actionnaire (l'«Actionnaire Cédant») de ses Actions à une Filiale (la «Filiale Cessionnaire») sera approuvé par le Conseil sous les conditions suivantes:

(i) la Filiale Cessionnaire assume toutes les obligations, pendantes en vertu du Contrat de Souscription, de l'Actionnaire Cédant en relation avec sa position de souscripteur et détenteur d'Actions (incluant, sans limitation, l'obligation de payer tous les Engagements de Souscriptions restants);

(ii) l' Actionnaire Cédant reste solidairement responsable avec la Filiale Cessionnaire pour toutes obligations pendantes de l'Actionnaire Cédant en relation avec sa position de souscripteur ou de détenteur d'Actions (incluant l'obligation, sans limitation de payer tous les Engagements de Souscriptions pendants en vertu du Contrat de Souscription);

(iii) l'Actionnaire Cédant garantit irrévocablement et inconditionnellement à la Société et au Conseil, si applicable, l'exécution ponctuelle par la Filiale Cessionnaire de toutes obligations pendantes de la Filiale Cessionnaire en relation avec sa position de souscripteur ou de détenteur d'Actions (incluant l'obligation, sans limitation de payer tous les Engagements de Souscriptions restants) et il tiendra quitte et indemne ces parties, dans les limites de la loi; et

(iv) au cas où la Filiale Cessionnaire cesse d'être une Filiale de l'Actionnaire Cédant; la Filiale Cessionnaire revendra, recèdera ou retransférera ces Actions à l'Actionnaire Cédant, aux conditions définies dans cet article.

(v) Le Conseil accepte d'approuver expressément par écrit une vente, une cession ou un transfert d'Actions à une Filiale Cessionnaire tel que décrit dans cet article au moment de cette vente, de cette cession ou de ce transfert.

f) Au cas où il existe encore des obligations d'un Actionnaire en vertu de son Contrat de Souscription, aucune vente, aucun transfert ou aucune cession d'Actions détenues par l'Actionnaire en question ne produira d'effet jusqu'au moment

où le cessionnaire acceptera par écrit d'être lié par les termes du Contrat de Souscription, en signant une déclaration d'adhésion stipulant qu'il sera lié par les termes de cette convention d'actionnaires.

(3) Chaque Actionnaire accepte de ne pas vendre, céder, transférer, affecter en gage ou en garantie ses Actions sauf si toutes les conditions et procédures prévues par cet article ont été respectées.

Art. 11. Calcul de la valeur nette d'inventaire par action

La valeur nette d'inventaire par action de chaque Catégorie d'Actions de la Société sera exprimée en Euro et sera déterminée au Jour d'Evaluation en divisant l'actif net de la Société correspondant à chaque Catégorie d'Actions, soit la valeur de l'actif de la Société diminué du passif imputable de la Société, à un tel Jour d'Evaluation par le nombre d'actions de l'encours de la Société dans cette Catégorie d'Actions, selon les règles d'évaluation décrites ci-dessous. La Valeur Nette d'Inventaire par Action ainsi obtenue sera arrondie vers le haut ou vers le bas à l'unité la plus proche de la devise concernée tel que le Conseil le déterminera.

Si depuis la date de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, un changement substantiel par rapport (i) à une partie substantielle des propriétés ou des droits immobiliers de la Société ou (2) aux cours sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société attribuables à la catégorie d'actions concernée sont négociés ou cotés, est intervenu, le Conseil peut annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation avec prudence et en bonne foi dans un souci de sauvegarder les intérêts de l'ensemble des Actionnaires.

(1) Sous réserve de la Partie (4) de cet Article 11, les avoirs du Fonds comprendront:

- a). les propriétés et les droits d'immobilier enregistrés au nom de la Société;
- b). les participations dans les sociétés immobilières;
- c). tout autre titre appartenant à la Société;
- d). toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts cumulés sur ces dépôts;
- e). tous les dividendes et distributions à recevoir par Société en espèces ou en titres dans la mesure où la Société peut raisonnablement en avoir connaissance;
- f). tous les intérêts produits sur des dépôts qui sont la propriété de la Société, sauf si ces intérêts sont compris dans le principal de ces valeurs;
- g). les dépenses préliminaires de la Société, y compris les frais d'émission et de distribution des Actions de la Société, dans la mesure où celles-ci n'ont pas été amorties; et
- h). tous les autres avoirs détenus par la Société, de quelque nature qu'il soient, y compris les dépenses payées d'avance.

La valeur de ces actifs sera déterminée de la façon suivante:

- 1) Les propriétés immobilières seront évaluées à leur valeur de marché estimée en tenant compte de l'augmentation de la valeur de ces propriétés. Les propriétés seront évaluées sur une base consolidée au niveau du groupe;
- 2) Toutes les valeurs admises à une cote officielle ou sur tout autre Marché Réglementé seront évaluées à leur dernier cours connu du marché ou à la valeur de marché;
- 3) Les valeurs non cotées ou non négociées sur un Marché Réglementé seront évaluées sur base de la valeur probable de réalisation nette estimée par le Conseil avec prudence et de bonne foi (généralement le coût d'usage, sauf s'il est démontré qu'un prix plus faible ou plus élevé s'avère plus précis);
- 4) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes et intérêts annoncés ou venus à échéance tel qu'indiqué ci-dessus mais non encore encaissés, consistera dans la valeur nominale de ces avoirs, sauf s'il s'avère improbable que cette valeur pourra être touchée en entier, au quel cas la valeur sera déterminée en retranchant tel montant que le Conseil estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle de ces avoirs.
- 5) Toutes autres valeurs ou avoirs, titres pour lesquels aucune cotation officielle n'est disponible, sont évaluées sur base de la cotation fournie par un cambiste ou par un service de pricing approuvé par le Conseil ou, dans la mesure où ce prix ne serait pas représentatif de la valeur de marché, ces titres et autres avoirs seront évalués à leur juste prix, déterminé de bonne foi conformément aux procédures établies par le Conseil.

Pour l'évaluation de la valeur (i) des immeubles et droits immobiliers inscrits au nom de la Société ou d'une de ses filiales à 100% et (ii) des participations directes ou indirectes de la Société dans des sociétés immobilières auxquels il est fait référence au point 3) ci-dessus, la Société nommera un expert immobilier indépendant, étant entendu que la Société pourra s'écarter de l'évaluation dans l'intérêt de la Société et de ses Actionnaires et également que cette évaluation peut être établie à la fin de l'année fiscale et être utilisée au cours de l'année fiscale suivante à moins qu'il n'y ait une modification dans la situation économique générale ou dans l'état de l'immeuble en question ou du droit immobilier en question détenu par la Société ou par l'une de ses filiales à 100% ou par une société qu'elle contrôle qui requière que de nouvelles évaluations soient effectuées dans les mêmes conditions que les évaluations annuelles.

La valeur de tous les avoirs et engagements non exprimée en Euros sera convertie en Euros au taux de change en vigueur au Luxembourg le Jour d'Evaluation concerné. Au cas où le taux d'échange n'est pas disponible, il sera déterminé de bonne foi par, ou selon des procédures établies par, le Conseil.

Le Conseil peut, à sa discrétion, permettre l'utilisation d'une autre méthode d'évaluation s'il considère qu'une telle évaluation reflète mieux la juste valeur d'un avoir de la Société. Cette méthode sera ensuite appliquée de manière constante. L'Administration Centrale peut prendre en considération ces déviations dès lors qu'elles sont approuvées par la Société dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

(2) Sous réserve de la Partie (4) de cet Article 11, les engagements du Fonds comprendront:

- a) tous les emprunts (y compris la dette convertible), effets et autre dette fournisseur;
- b) tous les intérêts courus sur des emprunts de la Société (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement à ces emprunts);
- c) tous les frais accumulés ou à payer (y compris les frais administratifs, les commissions de conseil, y compris les commissions de performance (s'il y en a), les commissions du dépositaire et des agents de la Société);

d) toutes les obligations connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles venues à échéance, qui ont pour objet des paiements en espèces ou en nature, y compris le montant des dividendes annoncés par la Société mais non encore payés lorsque le Jour d'Évaluation coïncide à la date à laquelle se fera la détermination de la personne qui y a ou y aura droit;

e) une provision appropriée pour impôts futurs sur le capital et sur le revenu encourus au Jour d'Évaluation concerné, fixée périodiquement par la Société et, le cas échéant, toutes autres réserves autorisées et approuvées par le Conseil ainsi qu'un montant (s'il y a lieu) que le Conseil pourra considérer comme constituant une provision suffisante pour faire face à toute action en responsabilité intentée par un créateur de la Société;

f) tous les autres engagements de la Société de quelque nature que ce soit renseignés conformément aux lois luxembourgeoises.

Pour l'évaluation du montant de ces engagements, la Société prendra en considération toutes les dépenses à supporter par elle, lesquelles peuvent comprendre, comme le Prospectus le décrit de manière plus détaillée, les frais de constitution, les frais opérationnels auxquels la Société doit faire face, les commissions payables à ses conseils, y compris les commissions de gestion et de performance dues au Conseiller en Investissement, telles qu'elles sont décrites plus largement dans l'Article 19, la Commission de Performance et les honoraires dus à ses réviseurs d'entreprises agréés et comptables, au dépositaire et à ses correspondants, aux agents domiciliataire, administratif, enregistreur et de transfert, à tous agents payeurs, aux distributeurs, aux représentants permanents des lieux où la société est soumise à l'enregistrement, ainsi qu'à tout autre employé de la Société, la rémunération éventuelle des administrateurs ainsi que les dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci, les frais d'assurance et les frais raisonnables de voyage relatifs aux conseils d'administration et frais relatifs à tout comité créé par celui-ci (tel que le Comité de Conseil en Investissement), y compris les dépenses raisonnablement encourues par les membres assistant aux comités, les frais encourus en rapport avec l'assistance juridique et la révision des comptes annuels de la Société (y compris les frais de due diligence relatifs aux investissements potentiels), paiement ou remboursements au Promoteur de toutes dépenses légales, comptables de la Société et du Promoteur, liées à l'organisation de la Société et à l'offre d'Actions de la Société, les frais des déclarations d'enregistrement auprès des autorités gouvernementales et des bourses de valeurs dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, les frais de publicité incluant les frais de préparation, d'impression et de distribution des prospectus, mémoranda explicatifs, rapports périodiques et déclarations d'enregistrement, les frais d'impression des certificats, les frais des rapports pour les actionnaires, dépenses encourues dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire, les frais de tenue des assemblées des actionnaires et des réunions du conseil d'administration, tous les impôts et droits prélevés par les autorités gouvernementales et toutes les taxes similaires, toute autre dépense d'exploitation, y compris les frais d'achat et de vente des avoirs, les frais de publication des prix d'émission ou de rachat, les intérêts, les frais financiers et bancaires, les coûts de conversion, les frais de poste, téléphone et télex.

La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, qui ont un caractère régulier au périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

(3) Les avoirs seront affectés comme suit (compartimentation):

a) Les produits résultant de l'émission d'Actions relevant d'une Catégorie d'Actions augmentera la proportion des avoirs nets attribuables à la catégorie des Actions à émettre;

b) Lorsque la Société supporte un engagement qui est attribuable à une Catégorie d'Actions déterminée, cet engagement sera attribué à la Catégorie d'Actions concernée;

c) A la suite de distributions faites aux détenteurs d'Actions d'une Catégorie, la Valeur Nette d'Inventaire de cette Catégorie d'Actions sera réduite du montant de ces distributions.

(4) Pour les besoins de cet Article 11:

a) les Actions de la Société en voie d'être rachetées (s'il y aura) conformément à l'article 9 ci-dessus seront considérées comme étant en circulation jusqu'à la date spécifiée pour le rachat et jusqu'à ce qu'il soit payé par la Société, le prix de rachat sera considéré comme un engagement de la Société;

b) les Actions à émettre par la Société seront traitées comme étant créées à partir de la date d'émission;

c) tous les investissements, soldes en espèces et autres avoirs, exprimés autrement que dans la devise de référence dans laquelle la Valeur Nette d'Inventaire est calculé seront évalués en tenant compte des taux de change du marché en vigueur à la date et à l'heure de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions; et

d) à chaque Jour d'Évaluation où la Société aura conclu un contrat dans le but:

(i) d'acquérir un élément d'actif, le montant à payer pour cet élément d'actif sera considéré comme un engagement de la Société, tandis que la valeur de cet élément d'actif sera considérée comme un avoir de la Société;

(ii) de vendre tout élément d'actif, le montant à recevoir pour cet élément d'actif sera considéré comme un avoir de la Société et cet élément d'actif à livrer ne sera plus repris dans les avoirs de la Société; sous réserve cependant, que si la valeur ou la nature exacte de cette contrepartie ou de cet élément d'actif n'est pas connue au Jour d'Évaluation, leur valeur sera estimée par la Société, sous réserve cependant, qu'en cas d'achats et de ventes d'éléments d'actif sur une Marché Réglementé, les principes établis par le présent point d) s'appliqueront le premier Jour Ouvrable Bancaire suivant la date de réalisation de la vente ou de l'achat (soit la date à laquelle le broker en question exécute l'ordre d'achat ou de vente

Afin d'écartier tout doute, les dispositions de l'Article (y compris, en particulier, sa Partie (4) ci-dessus) sont des règles de détermination de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et ne doivent pas être prises en compte dans le traitement comptable ou légal des avoirs et engagements de la Société ou de tout titre émis par celle-ci.

Art. 12. Fréquence et suspension temporaire du Calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action et des Emissions d'Actions

La Valeur Nette d'Inventaire par Action sera déterminée périodiquement par la Société (ou par son mandataire désigné à cet effet) sous la responsabilité du Conseil, étant entendu qu'elle sera calculée au moins une fois par an (à la fin

de l'exercice de la Société) ainsi que chaque jour par référence auquel le Conseil approuve le prix fixé pour une émission d'Actions, à condition qu'il le fasse dans le respect des lois et réglementations applicables, le jour du calcul étant défini dans les présents Statuts comme «jour d'Evaluation».

La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par Action d'une catégorie déterminée ainsi que l'émission des Actions, lors de la survenance de l'une des circonstances suivantes:

a) pendant toute période au cours de laquelle l'une des principales bourses de valeurs ou autres marchés sur lesquels une partie substantielle des avoirs de la Société est cotée, est fermée (pour une autre raison que le congé normal) au pendant laquelle les opérations y sont restreintes ou suspendues; ou

b) pendant toute période au cours de laquelle, suite à la survenance d'événement de nature politique, économique ou militaire échappant au contrôle du Conseil et ne relevant pas de sa responsabilité, ou en raison de l'existence de toute circonstance propre au marché des biens immobiliers, la réalisation des actifs de la Société ne peut être raisonnablement effectuée sans porter qu'il soit porté atteinte aux intérêts des Actionnaires ou si, de l'avis du Conseil, le prix d'émission, de vente et/ou de rachat ne peut être correctement calculé; ou

c) lorsque les moyens de communication ou de calcul qui sont nécessaires pour déterminer le prix des actifs de la Société sont hors de service ou si pour une raison quelconque la valeur d'un avoir entrant en compte dans la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire (d'une manière qui relève de la seule discrétion du Conseil) ne peut être déterminée assez rapidement et avec exactitude; ou

d) lors de toute période pendant laquelle la valeur de toute filiale détenue directement ou indirectement à 100% par la Société ne peut être déterminée avec exactitude; ou

e) lors de toute période pendant laquelle les transferts de fonds liés à la réalisation ou à l'acquisition d'investissements ne peuvent, de l'avis du conseil d'administration, être effectués à des taux de change normaux; ou

f) suite à la publication d'une convocation à une Assemblée Générale des Actionnaires afin de décider de la mise en liquidation de la Société; ou

g) si pour toute autre raison, les prix des investissements ne peuvent pas constatés rapidement et avec exactitude.

Pareille suspension sera publiée par la Société, si cela est approprié, et sera notifiée aux Actionnaires ayant fait une demande de souscription.

Titre III. Administration et Contrôle

Art. 13. Administrateurs

La Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois membres mais d'un maximum de cinq membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour une période de six ans. Les administrateurs seront élus par les Actionnaires lors d'une Assemblée Générale qui déterminera également le nombre d'administrateurs ainsi que leur rémunération.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale annuelle sous les conditions de la Super-Majorité, tel que prévu à l'article 25. Un administrateur peut être révoqué à tout moment, sans qu'il soit besoin d'un motif, sur décision des actionnaires prise à la majorité des voix présentes ou représentées à l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants pourront pourvoir temporairement au poste devenu vacant; les Actionnaires prendront une décision définitive quant à la nomination d'un nouvel administrateur lors de la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 14. Réunions du Conseil

Le Conseil peut choisir parmi ses membres un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de la rédaction et de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil ainsi que des Assemblées des Actionnaires.

Le Conseil se réunira sur convocation du président et deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Conseil choisira parmi ses membres un président, qui présidera toutes les réunions du Conseil et les assemblées d'Actionnaires. En son absence, les Actionnaires ou les membres du Conseil pourront désigner à la majorité un autre administrateur et, dans le cas d'une assemblée d'actionnaires lorsque aucun administrateur n'est présent, toute autre personne pour assumer la présidence de ces assemblées. Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil s'il y a égalité de voix pour ou contre une décision, le président aura voix prépondérante

Le Conseil peut nommer des directeurs et fondés de pouvoir de la Société, dont un directeur général et des directeurs généraux adjoints et autres directeurs et fondés de pouvoir dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société. Pareilles nominations peuvent être révoquées à tout moment par le Conseil. Les administrateurs et fondés de pouvoir n'ont pas besoin d'être administrateurs ou Actionnaires de la Société. Les directeurs et fondés de pouvoir auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs trois Jours Ouvrables Bancaires au moins avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être dérogé à la règle précitée sous réserve d'accord par écrit ou par télégramme, télex ou télécopieur de chacun des administrateurs. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions du conseil d'administration qui doivent se tenir à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

Tout administrateur pourra prendre part à toute réunion du Conseil en désignant par écrit ou par télégramme, télex ou télécopieur, un autre administrateur en qualité de mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer aux réunions du Conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire grâce auquel chaque participant peut entendre les autres, et la participation à une réunion par ces moyens vaut présence physique à cette réunion.

Les administrateurs ne pourront agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoqués. Les administrateurs ne pourront engager la Société par leur signature individuelle, à moins d'y être expressément autorisés par une résolution du Conseil.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs, ou tout autre nombre que le conseil d'administration pourra déterminer, sont présents ou représentés à la réunion.

Les Résolutions du Conseil seront consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Les copies ou extraits des procès-verbaux devant servir à des fins juridiques ou pour tout autre objet seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les Résolutions écrites approuvées et signées par l'ensemble des administrateurs auront la même portée que les Résolutions votées lors d'une réunion du Conseil; chaque administrateur devra exprimer son approbation par écrit ou par télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble de ces résolutions constitue le procès verbal faisant foi de la décision intervenue.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil jouit des pouvoirs les plus étendus pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui entrent dans l'objet social, sous réserve du respect de la politique d'investissement telle que prévue dans la Section 4 du Prospectus ainsi que dans les présents Statuts.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'Assemblée Générale des Actionnaires par la loi ou par les présents Statuts sont de la compétence du Conseil.

Plus spécifiquement, le Conseil peut exercer tous les pouvoirs de la Société afin d'emprunter les fonds et de prendre une hypothèque, d'affecter en gage ou en garantie ses investissements et biens immobiliers (présents et futurs) ou une partie de ceux-ci.

Art. 16. Engagement de la Société vis-à-vis des Tiers

Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par les signatures de deux administrateurs ou par la signature, seule ou conjointe, de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle des pouvoirs auront été spécialement conférés par le Conseil.

Art. 17. Délégation de Pouvoirs

Avec l'accord du régulateur luxembourgeois, le Conseil peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour la Société) ainsi que pour poser des actes en vue de la réalisation de la politique et de l'objet social à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être administrateurs, qui auront les pouvoirs déterminés par le Conseil et qui pourront, si le Conseil les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs. Dans le cas d'une telle délégation, le Prospectus sera modifié en conséquence.

En outre, le Conseil peut créer un ou plusieurs comités ad hoc composés d'administrateurs et/ou d'autres personnes auxquels il peut déléguer les pouvoirs qu'il convient. Le Comité de Conseil en Investissement tel que prévu à l'Article 20 sera l'un de ces comités.

Le Conseil peut également conférer des mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 18. Politiques d'investissement et restrictions

Le Conseil, appliquant le principe de la répartition des risques, a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement de la Société, ainsi que les lignes de conduite à suivre dans l'administration de la Société et de ses affaires, dans les limites prévues dans le Prospectus émis par le Conseil et conformément aux lois et règlements applicables.

La Société peut investir en biens immobiliers, soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire de filiales ou de sociétés immobilières, tel que le décide le Conseil. Les références faites dans les présents Statuts aux «investissements» et «avoirs» désigne, le cas échéant, tant des investissements directs et des avoirs détenus directement par la Société que des investissements réalisés et des avoirs détenus par l'intermédiaire des filiales et sociétés immobilières susmentionnées.

Art. 19. Conseiller en Investissement

La Société désignera GLL ASSET MANAGEMENT, GmbH comme Conseiller en Investissement avec pour responsabilité de préparer l'achat et la vente de propriétés immobilières ainsi que d'autres investissements éligibles pour la Société et en outre de conseiller la Société dans le cadre de la gestion de ses avoirs.

(1) Durée et conditions du Contrat de Conseil en Investissement

La durée du Contrat de Conseil en Investissement sera égale à la durée de vie de la Société.

Pendant la durée de vie de la Société, le Contrat de Conseil en Investissement peut être résolu par le Conseil suite à un vote à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale, dans les cas suivants:

- a) en cas d'insolvabilité, mise sous tutelle, restructuration involontaire ou faillite du Conseiller en Investissement,
- b) en cas de négligence grave, faute volontaire grave ou fraude commise par le Conseiller en Investissement,
- c) en cas d'inexécution par le Conseiller en Investissement de ses obligations au titre du Contrat de Conseil en Investissement et au cas où il n'a pas été remédié à cette inexécution pendant la période décrite dans le Contrat de Conseil en Investissement prévoyant qu'il doit être remédié à une telle inexécution,
- d) au cas où des tierces parties, non-affiliées à ses Actionnaires actuels, acquièrent la majorité simple des actions du Promoteur.

En outre, le Contrat de Conseil en Investissement peut, à tout moment, être résolu par le Conseil dans le cas où les Actionnaires votent la démission, avec ou sans juste motif, du Conseiller en Investissement à une Super-Majorité.

Dans le cadre de cet Article, une «cause de résolution» sera réputée avoir eu lieu lorsque, de l'avis raisonnable d'une Super-Majorité d'Actionnaires, le Conseiller en Investissement doit être tenu responsable, pour d'autres raisons que celles visées aux points b) ou c) ci-dessus, de la survenance d'événements qui ont matériellement affecté les affaires de la Société ou les performances des Investissements la Société au détriment des intérêts des Actionnaires.

Si le Conseiller en Investissement est révoqué sur bases des dispositions a) - d) ci-dessus, ou sur base d'un vote à la Super-Majorité, les engagements des Investisseurs à réaliser de futurs apports de capital au profit de la Société après la résolution du Contrat de Conseil en Investissement s'éteignent dans les conditions indiquées ci-dessous. Les Actionnaires conservent leurs Actions dans la Société et tous leurs droits et obligations proportionnellement aux apports en capital réalisés en faveur de la Société avant la résolution du Contrat de Conseil en Investissement.

En cas de résolution du Contrat de Conseil en Investissement sur base des dispositions a) - c) ci-dessus ou suite à un vote à la Super-Majorité des Actionnaires, le Conseiller en Investissement perd tout droit à la distribution de dividendes issus des Flux de Trésorerie Nets Opérationnels et provenant d'actes de Dispositions conformément à l'Article 28 c) et d) ci-dessous. Dans le cas où le Contrat de Conseil en Investissement est résolu sur base du point d) ci-dessus, le Conseiller en Investissement recevra, à la date de la résolution du Contrat de Conseil en Investissement, une compensation pour la perte des distributions visée à l'Article 28 c) et d) ci-dessous. Cette compensation se compose des distributions, stipulées à l'Article 28 c) et d) ci-dessous, calculées sur base de la VNI applicable à la date de la résolution du Contrat de Conseil en Investissement, en présumant que les Flux de Trésorerie Nets provenant d'actes de Disposition sont égaux à la Valeur Nette d'Inventaire.

Dans l'hypothèse où le Contrat de Conseil en Investissement est résolu, sans juste motif, suite à un vote à la Super-Majorité des Actionnaires, comme indiqué ci-dessus, le Conseiller en Investissement continuera à percevoir les distributions visées à l'Article 28 c) et d) ci-dessous et recevra à la date de résolution du Contrat de Conseil en Investissement une compensation pour la perte de ses Frais de Gestion. La compensation sera calculée, à sa valeur nette actuelle, comme c'est le cas pour les Frais de Gestion, sur base de la VNI applicable à la date de la résolution du Contrat de Conseil en Investissement, et cela, jusqu'à la fin de la Société, comme indiqué à l'Article 3. Cette compensation sera actualisée à la date de résolution du Contrat de Conseil en Investissement sur base d'un taux d'intérêt égal au taux offert pour six mois de dépôt bancaire Euro (EURIBOR), publié à 11h (CET) par Reuters, à la date de la résolution du Contrat de Conseil en Investissement.

Après la révocation du Conseiller en Investissement:

1) Les Actionnaires représentant 20% ou plus du capital libéré de la Société ont le droit de convoquer une Assemblée Générale d'Actionnaires en vue de voter sur la suspension des futurs investissements de la Société ou la liquidation de la Société,

2) Tout investissement futur de la Société peut être suspendu, sous réserve de la possibilité pour le Conseil de faire des demandes de libération en vue de financer des investissements qui ont été décidés avant la révocation du Conseiller en Investissement, ou la Société peut être liquidée sur base d'un vote à la Super-Majorité des Actionnaires.

(2) Commissions payables au Conseiller en Investissement

Depuis la Première Clôture jusqu'à la fin de la Société, la Société payera au Conseiller en Investissement, en vertu du contrat conclu entre le Conseiller en Investissement et la Société, des Frais de Gestion annuels de:

a) 2,0% du total des Engagements provenant des Contrats de Souscription, augmenté de la TVA applicable, jusqu'à la fin de la Période d'Engagement; et

b) après la Période d'Engagement, 2,0% augmenté de la TVA applicable, de la somme des valeurs nettes d'inventaire des investissements de la Société, calculée sur base de la plus récente évaluation en tenant compte de tous les désinvestissements.

Il est expressément précisé que les Commissions dues conformément au point a) ci-dessous peuvent être calculés sur base des engagements non encore exécutés au profit la Société, susceptibles d'être évalués sur base des Contrats de Souscription.

Les Frais de Gestion seront payables trimestriellement par anticipation le 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre, pourvu que le paiement initial des Frais de Gestion s'effectuent à la Première Clôture et soit basé sur le nombre de jours restant dans le trimestre concerné.

Les Frais de Gestion couvriront, inter alia, toutes les dépenses (autres que les dépenses de tierces parties prévues dans le budget annuel pour les dépenses de la Société) subies par le Conseiller en Investissement lors des recherches sur les possibilités d'investissement, l'évaluation des investissements potentiels et la supervision des investissements, et toute dépense administrative et de bureau du Conseiller en Investissement, y inclus les salaires et dépenses du personnel clé et du personnel technique (à l'exception des salaires prévus dans le budget annuel pour les dépenses de la Société) et les frais de voyage encourus par le Conseiller en Investissement dans l'exécution de ces obligations envers la Société.

En outre, le Conseiller en Investissement aura droit à une Commission de Performance, provenant des avoirs de la Société, conformément à l'Article 28.

Art. 20. Comité de Conseil en Investissement

Le Conseil sera assisté par un Comité de Conseil en Investissement, qui se composera de représentants des Actionnaires de la Société, nommés formellement par le Conseil. Chacun des Groupes d'Actionnaires qui représentent au moins 10% des engagements totaux après la Clôture Finale, aura le droit de nommer et de révoquer son membre du Comité de Conseil en Investissement. Le Conseil nommera un Comité de Conseil en Investissement préliminaire qui fonctionnera jusqu'à la Clôture Finale. Les membres du Comité de Conseil en Investissement préliminaire seront choisis discrétionnairement par le Conseil parmi les représentants des Actionnaires. Le Comité de Conseil en Investissement formulera des recommandations à destination du Conseil sur les investissements futurs et les désinvestissements, le

budget annuel de la Société, les sanctions applicables à un Investisseur en Défaut ainsi que les conflits d'intérêts. Concernant les conflits d'intérêts et les sanctions applicables à un Investisseur en Défaut, le Représentant au Comité de Conseil en Investissement, nommé par le Groupe d'Actionnaires dont est issu l'Actionnaire qui est à la base du conflit d'intérêts ou qui est en défaut, ne prendra pas part au vote.

Le Conseil, à son tour, fera périodiquement rapport au Comité de Conseil en Investissement des activités et investissements de la Société et du Conseiller en Investissement.

Un Représentant du Comité de Conseil en Investissement disposera d'un droit de vote par Action du Groupe d'Actionnaires qui l'a nommé. Le quorum pour les réunions du Comité de Conseil en Investissement est fixé à 76% des votes de ses membres. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du Comité de Conseil en Investissement, une seconde réunion sera convoquée en temps et heure, pour laquelle le quorum sera fixé à 51% des votes de ses membres. Les Représentants du Comité de Conseil en Investissement peuvent émettre des procurations pour participer aux réunions dans les limites fixées par la loi applicable. Les décisions du Comité de Conseil en Investissement requièrent la simple majorité des votes.

Les Représentants du Comité de Conseil en Investissement nommeront un président. Le Comité de Conseil en Investissement se réunit à l'initiative du Conseil, du président du Comité de Conseil en Investissement ou de deux Représentants du Comité de Conseil en Investissement et se réunit au moins une fois par trimestre. Les membres du Conseil peuvent assister aux réunions du Comité de Conseil en Investissement en tant qu'invités.

Le Comité de Conseil en Investissement se réunit par téléphone ou physiquement suite à l'envoi d'un avis indiquant les matières qui seront débattues par le Comité de Conseil en Investissement au moins cinq Jours Ouvrables Bancaires à l'avance (sauf dispense écrite de chaque Représentant du Comité de Conseil en Investissement) et, en accord avec les décisions portant sur les investissements proposés et les désinvestissements, après réception d'un écrit indiquant les termes et conditions de base des investissements proposés et des désinvestissements. Au cas où le Comité de Conseil en Investissement se réunit en personne, les dépenses personnelles raisonnables des Représentants du Comité de Conseil en Investissement qui participent aux réunions du Comité de Conseil en Investissement seront supportées par la Société.

Art. 21. Conflit d'Intérêts

Dans l'hypothèse où un administrateur aurait dans un contrat, un arrangement ou dans toute autre proposition un intérêt qui (considéré comme indissociable de l'intérêt de toute personne à laquelle il serait lié) constitue à sa connaissance un intérêt substantiel, cet administrateur doit en informer le Conseil et le Comité de Conseil en Investissement.

Le terme «intérêt substantiel» tel qu'il est utilisé dans le paragraphe précédent ne s'appliquera pas à la détention d'Actions, d'obligations ou d'autres droits sur, dans ou par l'intermédiaire de la Société. En cas de résolution il n'y aura pas de conflit d'intérêts:

a) en cas d'octroi d'une sûreté, garantie ou indemnité au titre d'un emprunt ou d'une obligation contractée par un directeur ou par toute autre personne sur demande ou pour le compte de la Société ou d'une de ses filiales ou au titre d'une dette ou d'une obligation de la Société ou d'une de ses filiales pour laquelle il a assumé personnellement tout ou partie de la responsabilité en offrant une garantie, une indemnité ou une sûreté;

b) lorsque la Société offre des titres dans le cadre d'une émission ou d'une sous-émission à laquelle un administrateur peut participer en tant que détenteur de titres ou;

c) concernant une autre société dans laquelle le Directeur et toute personne à laquelle il est lié ne détiennent pas, à sa connaissance, d'Actions représentant au moins un pour cent du capital social ou des droits de vote regroupés au sein d'une catégorie d'actions;

d) concernant un accord conclu en faveur des employés de la Société ou de ses filiales qui ne lui accorde aucun privilège ou bénéfice autre que ceux qui sont normalement attribués aux employés concernés par de tels accords; ou

e) concernant les assurances que la Société propose de souscrire ou de maintenir au profit des administrateurs ou au profit de groupes de personnes incluant les administrateurs.

De manière à éviter tout doute, aucun contrat et aucune transaction que la Société conclut avec toute autre société ou entreprise et aucun contrat et aucune transaction entre la Société et un tiers sur avis ou recommandation de cette société ou entreprise, ne pourra être affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs directeurs ou administrateurs auraient un intérêt de quelque nature que ce soit dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il en serait administrateur, associé, directeur ou employé. Tout administrateur, directeur de la Société qui est administrateur, directeur ou employé dans toute société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats, ou avec laquelle elle a d'autres relations d'affaires ou qui entre en relations d'affaires avec des tiers sur recommandation de ces sociétés ou entreprises, ne pourra pas du fait de cette relation être privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne des matières en rapport avec ce contrat ou ces affaires.

Chaque Actionnaire informera le Conseil et le Comité de Conseil en Investissement de tout investissement direct dans le secteur des biens immobiliers, situé dans la région et qui présente des caractéristiques substantielles similaires aux opportunités d'investissement recherchées par la Société ou qui est envisagé par un Actionnaire ou qui pourrait générer un conflit d'intérêts.

Tout conflit d'intérêts doit être entièrement révélé au Conseil et au Comité de Conseil en Investissement. La Société n'entre que dans des transactions réalisées au prix de marché (arm's length basis).

Au cas où la Société reçoit une proposition pour investir dans une propriété détenue (en tout ou en partie) par un Actionnaire, le Promoteur ou par une de leurs Filiales, ou concernant toute société de portefeuille dont les actions sont détenues par ou qui a emprunté des fonds à un Actionnaire, au Promoteur ou à une de leurs Filiales, y compris un fond d'investissement géré, conseillé ou créé par le Promoteur ou un Actionnaire ou une de leurs Filiales, l'Actionnaire et le Promoteur révéleront ce conflit d'intérêt au Conseil, au Comité de Conseil en Investissement et aux Actionnaires.

Lorsqu'un Actionnaire est à la base d'un conflit, le représentant de son Groupe d'Actionnaires n'a pas le droit de prendre part au vote dans le Comité de Conseil en Investissement qui formule les recommandations d'investissements.

Au cas où la Société investit dans une propriété ou dans un portefeuille qui est ou était recommandé par un Actionnaire, le Promoteur ou une de leurs Filiales, les termes de cette recommandation devront être entièrement révélés au Conseil et au Comité de Conseil en Investissement avant que le Conseil prenne une décision sur un tel investissement.

Le Promoteur informera le Conseil et le Comité de Conseil en Investissement de toute activité professionnelle dans laquelle le Promoteur ou une de ses Filiales est impliqué et qui n'est pas liée à la Société, et qui pourrait générer des conflits d'intérêt en relation avec l'activité d'investissement de la Société ou avec tout investissement proposé par la Société dans lequel un Actionnaire ou une de ses Filiales a acquis un intérêt. Chaque Actionnaire informera le Conseil et le Comité de Conseil en Investissement de tout investissement direct dans le secteur des propriétés immobilières situées dans la Région et qui présente des caractéristiques substantielles similaires aux opportunités d'investissement recherchées par la Société ou qui est envisagé par un Actionnaire et qui pourrait générer un conflit d'intérêt.

Tout paiement (autre que les frais générés par des contrats de services passés avec des parties liées, des dépenses de voyage et des remboursements des dépenses incidentes des sociétés de portefeuille dans lesquelles la Société a un intérêt minoritaire, sans en avoir le contrôle) reçu par le Promoteur, une de ses Filiales, ou un employé de toute société de portefeuille de la Société doit, au moment de la réception, être versé à la Société ou déduit des Frais de Gestion, étant entendu que ce paragraphe ne vise pas les Frais de Gestion.

Les Sociétés Soeurs du Promoteur et les Filiales de ces Sociétés Mères peuvent fournir des services de gestion d'avoirs, gestion de services et d'autres services à des tiers, à la Société ou à ses sociétés de portefeuille (ou futures sociétés de portefeuille). Tout service ainsi fourni à la Société ou à ses sociétés de portefeuille (ou futures sociétés de portefeuille) par les Sociétés Mères du Promoteur et les Filiales des ces Sociétés Mères sera fourni au prix du marché qui prévaut pour de tels services dans le cadre d'un contrat de services professionnels (qui inclura une fourchette de frais) approuvé par un vote à la Super-Majorité des Actionnaires et un contrat spécifique au projet (indiquant les conditions de référence et la fourchette des frais applicables dans un contrat de service professionnel applicable à l'avoir spécifique pour lequel le service est fourni) approuvé par le Conseil. Le Conseil informera le Comité de Conseil en Investissement des conditions de référence et des frais des contrats pour les projets spécifiques. Pour assurer que tous les services à fournir par les Sociétés Mères du Promoteur et les Filiales de ces Sociétés Soeurs sous de tels contrats sont au prix du marché qui prévaut, le Conseil aura tout pouvoir pour inviter des fournisseurs de service semblables (en termes de genre et de qualité) à lui faire une offre; dans ce cas, les Sociétés Soeurs du Promoteur et les Filiales de ces Sociétés Soeurs auront le droit de se conformer à l'offre la plus basse.

A la demande d'une majorité simple des Actionnaires, un audit indépendant pourra être fait à tout moment en vue de déterminer s'il existe un conflit d'intérêts.

Le Promoteur ou une de ses Filiales n'organisera et ne gèrera aucun fonds d'investissement qui vise les mêmes opportunités d'investissement que celles visées par la Société avant que 80% des Engagements n'aient été investis dans des Projets d'Investissement.

Les Actionnaires peuvent organiser ou investir ou participer dans d'autres investissements immobiliers. Si un Projet d'Investissement soumis au Conseil n'est pas approuvé par le Conseil, les Actionnaires auront le droit d'acquérir de tels Projets d'Investissement en dehors de la Société et dans ce cas, sur demande de l'Actionnaire concerné, le Promoteur et ses Filiales peuvent être gestionnaire des avoirs pour le compte de l'Actionnaire qui acquiert ce Projet d'Investissement en échange pour le prix qui prévaut sur le marché, sans pouvoirs dépasser néanmoins les prix et conditions de distribution prévus dans les présents Articles.

Le Promoteur révélera aux Actionnaires, à leur demande, tous les investissements en biens immobiliers qu'il a déjà réalisés dans la Région.

Art. 22. Indemnisation des administrateurs et directeurs

La Société indemnifiera, dans la limite des actifs de la Société uniquement, le Conseil, le Promoteur, le Conseiller d'Investissement et leurs administrateurs, directeurs ou employés, et chaque Représentant du Comité de Conseil en Investissement, pour les réclamations, dommages et responsabilités auxquels ils auront été parties en leur qualité d'administrateur, de Conseiller d'Investissement, de Promoteur, de directeur ou d'employé ou en tant que Représentant du Comité de Conseil en Investissement, ou en raison de toute action posée ou omise par eux en relation avec la Société, à l'exception d'une négligence grave, d'une fraude ou d'une faute intentionnelle.

Le Promoteur indemnifiera la Société pour les réclamations, dommages, responsabilités et pertes subies par la Société provenant de la négligence grave, fraude ou faute intentionnelle commise par le Conseiller en Investissement en relation avec tout document de la Société.

Art. 23. Surveillance de la Société

Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par la Société seront contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires et rémunérés par la Société.

Le réviseur d'entreprises agréé accomplira tous les devoirs prescrits par la Loi de 19 juillet 1991 relative aux organismes de placement collectif, dont les valeurs mobilières ne sont pas destinées à être placées dans le public.

Titre IV Assemblée des Actionnaires - Année Sociale - Distributions

Art. 24. Représentation

L'Assemblée Générale des Actionnaires représentera tous le corps d'Actionnaires de la Société. Ses résolutions engageront l'ensemble des Actionnaires de la Société. Elle dispose des pouvoirs les plus étendus pour organiser, exécuter ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 25. L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale des Actionnaires se réunira sur convocation du Conseil. Elle se réunira également sur convocation sur demande d'Actionnaires représentant un cinquième au moins du capital social.

L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la législation luxembourgeoise, à Luxembourg, le troisième mercredi en janvier à 11 heures. Si cette date est une date de congé légale ou bancaire au Luxembourg, l'assemblée annuelle sera tenue le premier Jour Ouvrable Bancaire suivant à la même heure.

Les autres assemblées des Actionnaires se tiendront à l'heure et à l'endroit spécifié dans l'avis de convocation.

Plus spécifiquement, les Assemblées Générales des Actionnaires auront lieu au moins deux fois par an, y compris l'Assemblée Générale annuelle.

Les Actionnaires se réuniront en personne ou peuvent se faire représenter par un mandataire. Les résolutions des Actionnaires ne peuvent être faites qu'en Assemblée Générale des Actionnaires.

Les Actionnaires se réuniront sur les matières suivantes:

- a) la modification des présents Articles d'Incorporation, du Prospectus et de tout autre document constitutif de la Société, y compris toute augmentation du capital de la Société au-dessus de EUR 300 millions, l'admission de nouveaux actionnaires après le Clôture Finale, le prolongement de la durée de la Société et toute modification substantielle contrat avec le Conseiller d'Investissement;
- b) tout changement, modification ou amendement aux règles d'investissements de la Société;
- c) la modification des règles de conduite de la Société en matière d'environnement;
- d) toute modification aux politiques d'emprunts et d'investissement temporaire de la Société;
- e) l'émission d'une nouvelle Catégorie d'Actions, y compris les Actions de Catégorie A, conformément à l'Article 7;
- f) la nomination des membres du Conseil;
- g) la révocation des membres du Conseil;
- h) la fin du contrat conclu avec le Conseiller en Investissement;
- i) la modification à la composition ou le nombre de membres du Comité du Conseil en Investissement;
- j) la sélection des Experts Indépendants pour les avoir de la Société;
- k) l'approbation des comptes révisés et la désignation des réviseurs agréés de la Société;
- l) les rémunérations, autre que les Frais de Gestion ou la Commission de Performance, des services professionnels fournis à la Société par le Promoteur ou toute leur Filiales;
- m) la nomination d'un réviseur d'entreprise agréée afin de déterminer les conflits d'intérêts;
- n) tout intention de coter la Société ou de liquider la Société avant l'expiration de son terme;
- o) l'approbation des Projets d'Investissements qui se trouvent en dehors des Nouveaux Entrants de l'UE jusqu'à un maximum de 20% des Engagements Bruts de la Société;
- p) l'approbation du rachat des Actions;
- q) la dissolution de la Société avant l'expiration de son terme.

Les Actionnaires se décideront sur les matières abordées ci-dessus sous points a) à d), f), i) et p) avec une Super Majorité des votes, à l'exception des amendements aux articles 25 et 28, qui requièrent l'accord unanime des Actionnaires détenant toutes les Actions émises. Les actionnaires décideront sur la matière sous point h) en accord avec les provisions concernant la révocation du Conseiller en Investissement tel que prévu à l'Article 19 (1) et sur la matière sous point m) en accord avec les dispositions concernant les Conflits d'Intérêt tel que prévu à l'Article 21. Les décisions concernant les matières visées sous les points e), n), o) et q) requièrent un vote unanime des Actionnaires détenant toutes les Actions émises. Pour toute autre matière, l'Article 26, paragraphe 2 est d'application.

Les Actionnaires se réuniront sur convocation du Conseil à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour envoyé au moins quinze Jours Ouvrables Bancaires avant l'assemblée à tout propriétaire d'Actions nominatives à son adresse portée au registre des Actionnaires. La distribution d'un tel avis aux propriétaires d'Actions nominatives n'a pas besoin d'être justifié à l'assemblée. L'ordre du jour sera préparé par le Conseil sauf le cas où l'assemblée est convoquée à la demande écrite des Actionnaires auquel cas le Conseil peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

L'avis de convocation sera également publié comme légalement prévu au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dans un ou plusieurs journaux luxembourgeois et dans tous autres journaux déterminés par le Conseil.

Comme toutes les actions sont nominatives, les avis peuvent uniquement être envoyés aux Actionnaires par courrier recommandé.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et ayant connaissance de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation. Le Conseil peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées d'Actionnaires.

Les affaires traitées lors d'une assemblée des Actionnaires seront limitées aux points contenus dans l'ordre du jour (qui contiendra toutes les matières requises par la loi) et aux affaires connexes à ces points.

Une date, qui n'excède pas plus de 20 Jours Ouvrables Bancaires, avant la date d'une assemblée des Actionnaires, peut être fixée en avance par le Conseil comme date de référence pour déterminer les Actionnaires ayant droit à la convocation à, et droit de vote à une telle assemblée, nonobstant tout transfert de toute actions au registre des Actionnaires après la date de référence fixée comme prévu ci-dessus.

Art. 26. Conditions de Majorité

Chaque action donne droit à une voix, conformément à la loi luxembourgeoise et aux présents Articles d'Incorporation. Un Actionnaire peut se faire représenter par un mandataire qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être administrateur de la Société.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les présents Articles d'Incorporation, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité simple des voix des Actionnaires présents au représentés.

Art. 27. Année Sociale

L'année sociale de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Toute information financière émanant de la Société est exprimé en Euro.

Art. 28. Distributions

L'Assemblée Générale des Actionnaires approuvera les dividendes intérimaires du Conseil et, sur proposition du Conseil en respect des limites légales, décidera de distribuer les Flux de Trésorerie Nets Opérationnels qui n'ont pas encore été distribués en tant que dividendes intérimaires ou autrement.

Plus spécifiquement, la Société retiendra les Flux de Trésorerie Nets Opérationnels (y compris les intérêts et paiements similaires) pour payer les dépenses de la Société et les Frais de Gestion, étant entendu néanmoins que tout montant substantiel qui dépasse le paiement des dépenses anticipées et les Frais de Gestion (de tels montants substantiels seront déterminés par le Conseil de temps en temps) sera, à la décision du Conseil, distribué trimestriellement aux Actionnaires en tant que dividendes intérimaires en respectant les conditions légales.

Les Flux de Trésorerie Nets Opérationnels seront distribués dans les 20 Jours Ouvrables Bancaires après qu'il est reçu.

Les Flux de Trésorerie Nets Opérationnels et le Flux de Trésorerie Nets provenant d'actes de Dispositions seront calculés chaque date de distribution et distribués sur base de l'ensemble des portefeuilles:

a) premièrement, 100% aux Actionnaires distribué proportionnellement à l'ensemble des contributions en capital à chaque date de distribution, jusqu'au moment où l'ensemble ces distributions égale l'ensemble des contributions des Actionnaires à partir de la date de distribution respective;

b) Deuxièmement, 100% aux Actionnaires proportionnellement jusqu'au moment où ils auront reçu un revenu préféré sur le montant des contributions en capital sous (a), égal à 10% de taux interne de revenu (accumulé trimestriellement) à partir de la date de Clôture Finale jusqu'à la date à laquelle la distribution concernée est faite;

c) troisièmement, 100% au Conseiller en Investissement qui distribuera 50% des revenus reçus de la Société à titre de Primes d'Encouragement détenues dans le respect d'un Contrat luxembourgeois de Fiducie par une banque luxembourgeoise, jusqu'à ce qu'un montant global équivalent à 20% des somme distribuées sous le paragraphe (b) ci-dessus et sous ce paragraphe (c) (tenant compte de tout Flux de Trésorerie Net Opérationnel déjà distribué) ait été distribué au Conseiller en Investissement et à titre de Primes d'Encouragement; et

d) Après, (i) 80% aux Actionnaires proportionnellement à leur capital contribué conformément leur Engagement, et (ii) 20% au Conseiller en Investissement comme Commission de Performance qui distribuera 50% des revenus reçus de la Société à titre de Primes d'Encouragement.

Les Primes d'Encouragement seront détenues dans le respect d'un Contrat luxembourgeois de Fiducie par une banque luxembourgeoise, qui, sur ordre du conseil de GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH, distribuera les Primes d'Encouragement à des entités ou individus responsables de la réussite de la Société, par exemple aux membres du Conseil, gestionnaires du Conseiller en Investissement, directeurs et gestionnaires des filiales de la Société et gestionnaires d'avoirs. Des distributions ne seront effectuées à titre de Primes d'Encouragement qu'à la fin de la Société.

Les paiements de dividendes aux Actionnaires seront effectués aux adresses indiquées dans le registre des Actionnaires. Les dividendes pourront être payés en Euros et en temps et lieu que le Conseil appréciera.

Le Conseil pourra décider de distribuer des dividendes d'actions au lieu de dividendes en espèces en respectant les modalités et les conditions déterminées par le Conseil.

Toute distribution déclarée qui n'aura pas été réclamée par son bénéficiaire dans les cinq ans à compter de son attribution, ne pourra plus être réclamée et reviendra à la Société.

Aucun intérêt ne sera payé sur le dividende déclaré par la Société et conservé par elle à la disposition de son bénéficiaire.

Titre V Dispositions finales**Art. 29. Dépositaire**

Dans la mesure requise par la loi, la Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire ou d'épargne au sens de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

Le Dépositaire aura les pouvoirs et charges tels que prévus par la Loi de 19 juillet 1991 relative aux organismes de placement collectif dont les valeurs mobilières ne sont pas visées à être placées au public.

Si le Dépositaire désire se retirer, le conseil d'administration s'efforcera de trouver un remplaçant endéans les deux mois de l'opposabilité d'un tel retrait. Le conseil d'administration peut dénoncer le contrat de dépôt mais ne pourra révoquer le Dépositaire que si un remplaçant a été trouvé.

Art. 30. Moyens de sortie

En vue d'offrir des moyens de sortie améliorés aux Actionnaires, le Conseil, sur base des conditions de marché à la fin de la Société, évaluera les suivants moyens de sortie prévus pour la Société, et si avantageux pour les Actionnaires, les proposera à l'assemblée des Actionnaires:

a) Vente aux Sociétés de Détail

Le Promoteur peut mettre en place des Sociétés de Détail. Ces Sociétés de Détail peuvent acheter certains Projets d'Investissements, par laquelle la Société réalise un moyen de liquidation prévu pour de tels Projets d'Investissements.

b) L'Emission des Actions au profit des investisseurs individuels

La Société peut émettre une Catégorie d'Actions distincte et vendre de telles Actions nouvelles aux investisseurs individuels. Les revenus d'une telle émission seront utilisés par la Société pour faire une offre de rachat proportionnel aux Actionnaires de la Catégorie d'Actions initiale.

c) Cotation de la Société / offre publique d'une nouvelle Catégorie d'Actions

La Société peut être cotée et les Actions peuvent être offertes publiquement sur les principales bourses de valeurs européennes.

Les moyens de sortie prévus en a) à c) requièrent l'unanimité des Actionnaires détenant toutes les Actions émises. Les moyens de sortie prévus en b) et c) requièrent en plus l'émission d'un nouveau Prospectus et le consentement des autorités luxembourgeoises, ce qui peut nécessiter des changements de structure de la Société.

Art. 31. Dissolution de la Société

La Société peut en tout temps avant le septième Assemblée Générale annuelle des Actionnaires être dissoute par décision anonyme de l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum prévues à l'Article 33 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit être soumise par le Conseil à l'Assemblée Générale lors de la septième réunion annuelle de l'Assemblée Générale. Cette décision devrait être prise par trois quarts des Actionnaires représentées à l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum prévues à l'Article 33 ci-dessous.

La Société peut en tout temps après le septième Assemblée Générale annuelle de la Société être dissoute par décision de l'Assemblée Générale prise par trois quarts des Actionnaires représentées à l'assemblée et statuant aux conditions de quorum prévues à l'Article 33 ci-dessous.

La question de la dissolution de la Société doit de même être soumise par le Conseil à l'Assemblée Générale lorsque les actifs nets sont devenus inférieurs aux deux tiers des actifs nets prescrits par la loi i.e. un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-). L'Assemblée Générale délibère sans condition de présence et décide à la majorité simple des Actions représentées à l'assemblée.

La question de la dissolution de la Société doit en outre être soumise à l'Assemblée Générale lorsque les actifs nets sont devenus inférieurs au quart des actifs nets prescrits par la loi i.e. un million deux cent cinquante mille Euros (EUR 1.250.000,-), dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère sans condition de présence et la dissolution peut être prononcée par les Actionnaires possédant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

La convocation doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de trente Jours Ouvrables Bancaires à partir de la constatation que l'actif net de la Société est devenu inférieur aux deux tiers respectivement au quart, du minimum prescrit par la loi, lorsqu'il y a lieu.

Art. 32. Liquidation

La liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales nommées par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Lors de la fin de la Société, les avoirs de la Société seront liquidés dans une façon ordonnée au profit de tout les investissements ou les revenus de la liquidation des investissements seront distribués aux Actionnaires et, comme paiement de la Commission de Performance, au Conseiller en Investissement en respect des dispositions prévues à l'Articles 28, qui distribuera 50% de la Commission de Performance reçue de la Société à titre de Primes d'Encouragement conformément aux dispositions prévues à l'Article 28. Tout les investissements ou revenus de la liquidation des investissements seront distribués en liquide ou (dans la mesure applicable et si la Société a vendu des avoirs et accepté des actions dans un trust d'investissement immobilier ou dans une autre société immobilière dont les titres sont négociés sur un marché ouvert au public) en actions d'un trust d'investissement immobilier ou autre société immobilière dont les titres sont négociés sur un marché ouvert au public avec une liquidité signifiante et une capitalisation de marché signifiante sur un principal marché des titres international. Toute décision d'accepter des actions d'un trust d'investissement immobilier ou d'une autre société immobilière dont les titres sont négociés sur un marché ouvert au public, sera soumise à une recommandation du Comité de Conseil en Investissement.

Art. 33. Modifications des statuts

Les présents Articles pourront être modifiés par une Assemblée Générale des Actionnaires, en se conformant aux conditions de quorum et de vote telles que fixées dans la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et des lois modificatives. Toute modification aux Articles 25 et 28 nécessite l'accord unanime des Actionnaires détenant toutes les Actions émises.

Art. 34. Loi Applicable

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Articles d'Incorporation, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois modificatives, ainsi qu'à la loi luxembourgeoise du 19 juillet 1991 relative aux organismes de placement collectif dont les valeurs mobilières ne sont pas visées à être placées au public et aux amendements ponctuels apportés à celle-ci.

Art. 35. Résolution des litiges

Tout litige, controverse ou plainte relative au Prospectus, aux Statuts et aux Contrats de Souscription, ou toute rupture, résolution ou invalidité de ceux-ci, sera tranché dans le respect des règles d'arbitrage de la Commission des Nations Unies sur le Commerce International (UNCITRAL) en vigueur. Il y aura un (1) arbitre et l'autorité de nomination sera la Cour d'Arbitrage Internationale de Londres. Le siège et le lieu de l'arbitrage seront Londres, Angleterre, et l'Anglais sera la langue de plaidoirie au cours de l'arbitrage. Les parties renoncent par la présente au droit qui leur revient en vertu de l'Arbitration Act de 1996 d'interjeter appel de la décision arbitrale devant les tribunaux d'Angleterre ou de chercher à faire établir préalablement un point de droit devant les tribunaux d'Angleterre. Le tribunal arbitral ne sera pas autorisé à prendre ou à faire droit à, et aucune des parties ne sera autorisée à rechercher auprès d'une autorité judiciaire, une quelconque mesure provisoire de protection ou une quelconque mesure provisionnelle, exception faite des provisions prescrites par les Règles d'Arbitrage UNCITRAL. A la demande d'une partie, le tribunal arbitral sera compétent pour connaître et inclure dans toute cause, décision ou injonction, tout litige porté devant lui qui trouve sa source dans le Prospectus, les Statuts et le Contrat de Souscription mais, aucune autre partie et aucun autre litige ne pourra être inclus ou joint à la procédure arbitrale.

Dispositions transitionnelles

(1) La première année sociale commencera à la date d'incorporation de la Société et se terminera le 30 septembre 2004.

(2) La première Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se tiendra le 19 janvier 2005.

Souscription et paiement

Les souscripteurs ont souscrit et payé en numéraire les montants indiqués ci-dessous:

1) GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH.	30 Actions
2) GLL ASSET MANAGEMENT, GmbH.	1 Action
Total:	31 Actions

Toutes les Actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 31.000,- se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire identifié ci-dessous déclare avoir vérifié l'existence des conditions contenues dans l'article 26 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été dûment observées.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou toute autre charge qui seront supportés par la Société au titre de sa constitution sont estimés à approximativement EUR 7.500,-.

Assemblée Générale des Actionnaires

Les personnes susmentionnées, représentant l'entière du capital souscrit et considérant avoir été dûment convoquées, ont immédiatement procédé à une Assemblée Générale extraordinaire. Ayant d'abord vérifié qu'elle était régulièrement constituée, ils ont unanimement pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 et le nombre de réviseur d'entreprises agréé à 1.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs:

- Barry McGowan, Chief Investment Officer, GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH, Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich

- Gerd Kremer, Managing Director, GLL REAL ESTATE PARTNERS, GmbH, Lindwurmstrasse 76, D-80337 Munich

- Myriam Cockaerts, Managing Director, GENERALI ASSET MANAGERS LUXEMBOURG S.A., rue Edward Steichen 25, L-2540 Luxembourg

3. La société suivante est nommée réviseur d'entreprises agréé:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

4. L'adresse de la Société est à 33, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

5. Le terme des administrateurs est pour six ans et le terme du réviseur d'entreprises agréé est pour un an expirant à la fin de l'Assemblée Générale des Actionnaires qui se tiendra en janvier 2005.

Le présent acte, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui parle et comprend la langue anglaise constate par la présente qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; a la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: O. Lambertyn, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 février 2004, vol. 20CS, fol. 47, case 4. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2004.

J. Elvinger.

(026356.3/211/2050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.

BT LUXEMBOURG INVESTMENT HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 92.175.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2004

Les mandats de MM. Leslie Charles Winnister, Pierre Metzler et François Brouxel, en tant que gérants de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05401. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026718.3/280/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

E.C.C.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 43.055.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(027002.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

E.C.C.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7268 Bereldange, 23, Cité Aline Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 43.055.

Par la présente, Gustaaf Saeys informe qu'il désire mettre fin à ses fonctions d'Administrateur au sein de la société avec effet immédiat.

Howald, le 2 janvier 2003.

G. Saeys.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AN05514. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027006.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

CEGETEL HOLDINGS I B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 1101 BA Amsterdam, Z.O. The Netherlands.
Principal Etablissement: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 92.158.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2004

Les mandats de MM. Leslie Charles Winnister, Pierre Metzler et François Brouxel, en tant que gérants de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05406. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026722.3/280/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

CGD LUXEMBURGO, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 62.254.

Suite aux décisions de l'Assemblée Générale Annuelle du 17 mars 2004, le conseil d'administration de la société se compose comme suit:

- Fernando Manuel Domingos Maximiano

CAIXAGEST S.A., Av. Joao XXI, 63-2 P-1000 Lisboa

- Luis Miguel Saraiva Lopes Martins

CAIXAGEST S.A., Av. Joao XXI, 63-2 P-1000 Lisboa

- Antonio Manuel Sezoos De Almeida Porto

CAIXA GERAL DE DEPOSITOS - Paris Branch, 83, avenue Marceau, F-75116 Paris

L'Assemblée a également décidé de distribuer le bénéfice réalisé de EUR 247.398,- de la façon suivante:

Dividende	246.000,- EUR
Bénéfice reporté	1.398,- EUR

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour CGD LUXEMBURGO, Société Anonyme

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027114.3/1126/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

CEGETEL HOLDINGS II B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: 1101 BA Amsterdam, Z.O. The Netherlands.
Principal Etablissement: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 92.502.

Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 février 2004

Les mandats de MM. Leslie Charles Winnister, Pierre Metzler et François Brouxel, en tant que gérants de la Société, ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2004.

Ayant constaté qu'au 31 mars 2003, les pertes de la Société sont supérieures à la moitié du capital social, l'associé unique de la Société a décidé de poursuivre les activités de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05404. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026726.3/280/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

PARTNERS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
R. C. Luxembourg B 44.871.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 10 mars 2004*

Madame Antonella Bocci a été nommée administrateur en remplacement de Madame Anne-Françoise Fouss jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Décharge pleine et entière a été donnée à Madame Anne-Françoise Fouss résultant de l'accomplissement de son mandat jusqu'à ce jour.

Luxembourg, le 10 mars 2004.

Pour la société

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05363. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026717.3/800/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

MELUSINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 56.434.

Extrait des résolutions adoptées par les actionnaires de la société

Il résulte de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue à Luxembourg en date du 12 mars 2004, que:

- La société a transféré son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

- Il est mis fin au mandat d'administrateur des sociétés RULANOR LIMITED et RONGHWELL INVESTMENT LIMITED et décharge leur est donnée pour l'exercice de leur mandat.;

- l'assemblée a nommé la société:

1. MILKYWAY GROUP INC., dont le siège social se situe à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, République de Panama, inscrite au registre du commerce de Microjacket sous le numéro 443540, Document 551935, et

2. la société CAMINO SECURITIES, dont le siège social se situe à Arango-Orillac Building, 2nd Floor, 54th Street, Panama, République de Panama, inscrite au registre du commerce de Microjacket sous le numéro 447825, Document 578938,

aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement des administrateurs démissionnaires et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Pour la Société

Un mandataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO05989. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026839.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.850,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 79.610.

En date du 4 février 2004, le conseil de gérance de la société VIALE BODIO INVESTMENTS, S.à r.l., a décidé de transférer le siège social de la société du 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mars 2004.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04523. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026759.3/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

**S. M. & C. S.A., SPORTS MANAGEMENT & CONSULTING S.A., Société Anonyme,
(anc. MOOPY S.A.).**

Siège social: L-8399 Windhof, 11, route des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 34.236.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Statutaire
tenue à Luxembourg en date du 24 mars 2004 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée à l'administrateur démissionnaire KEVIN MANAGEMENT S.A., de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de ses fonctions pendant la durée de son mandat.

La société CRITERIA, S.à r.l., avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommée comme nouvel administrateur et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 24 mars 2004.

Pour SPORTS MANAGEMENT & CONSULTING S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2004, réf. LSO-AO05614. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026748.3/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

V.D.O. MARITIEM A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1945 Luxembourg, 3, rue de la Loge.
R. C. Luxembourg B 69.039.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 28 novembre 2003

Il résulte du procès-verbal de cette Assemblée Générale Annuelle des actionnaires qu'à l'unanimité des voix les résolutions suivantes ont été prises:

1) Décharge pleine et entière au 28 novembre 2003 a été donnée à l'administrateur démissionnaire, Madame Christel Engels;

2) A été nommé comme nouvel Administrateur Monsieur Jorico Van Den Oever à partir du 28 novembre 2003 pour une durée déterminée de 4 ans prenant fin avec l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2007. (Maximum EUR 10.000,- par transaction);

3) Décharge pleine et entière au 28 novembre 2003 a été donnée au Commissaire aux Comptes démissionnaire, Monsieur Jorico Van Den Oever;

4) A été nommée comme nouveau Commissaire aux Comptes, Madame Christel Engels à partir du 28 novembre 2003 pour une durée déterminée de 4 ans prenant fin avec l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2007;

5) Les mandats des membres du Conseil d'Administration venant à expiration, les mandats des administrateurs Messieurs Peter Van Den Oever et Henricus Jacobus Van Den Oever sont renouvelés pour une durée déterminée de 4 ans prenant fin avec l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

V.D.O. MARITIEM A.G.

Signatures

Les membres du bureau

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05229. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027096.3/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

NOVO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R. C. Luxembourg B 97.902.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 5 février 2004

Le Conseil, dûment autorisé par l'assemblée de ce jour, a délégué la gestion journalière de la société à Mlle Evelyne Jastrow, qui portera le titre d'administrateur délégué et qui pourra engager la société avec la signature conjointe d'un autre membre du Conseil d'Administration et ce conformément à l'article 7 dernier alinéa des statuts.

Pour copie conforme
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2004, réf. LSO-AN03917. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026808.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

ELECTRABEL FINANCE, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 8A, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 5.222.

—
Transfert du Siège

Le Conseil d'administration du 16 mars a, conformément à l'article 2 des statuts, décidé de transférer le siège social de la société du 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 8A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

E. Boogaerts
Secrétaire du Conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06236. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026818.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

CGFX REAL PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 81.757.

Acte de constitution publié au Mémorial C en date du 16 novembre 2001

—
EXTRAIT

L'assemblée a décidé le 10 février 2004 de transférer le siège social de la société du 24, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg au 18, avenue Marie-Thérèse, B.P. 477, L-2014 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 11 février 2004.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2004, réf. LSO-AO02980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026827.3/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2004.

SIGNES ICA & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 53.781.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue le 14 novembre 2003

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de ne plus élire de réviseur d'entreprises conformément à l'article 20 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SIGNES ICA & CIE S.C.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02701. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027059.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

UM BRILL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 486, route de Longwy.
R. C. Luxemboug B 39.837.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04631, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J.-R. Schmitz.

(026877.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

**FINANCE & BUILDING S.A.H., Société Anonyme Holding.
(liquidée en date du 8 mars 2004).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 18.503.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05845, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(026964.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

EXCELLENCE CHARTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 81.901.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO5971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026975.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

TROLUX, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3786 Tétange, 1, rue Pierre Schiltz.
R. C. Luxembourg B 60.311.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AO06305, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026968.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

SIGNES DESIGN & CIE S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 47.906.

*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle des actionnaires
tenue à Luxembourg le 9 février 2004.*

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de ne plus élire de réviseur d'entreprises conformément à l'article 20 des statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2004.

Pour extrait conforme

SIGNES DESIGN & CIE S.C.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2004, réf. LSO-AN02706. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027062.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

CARDINAL SHIPPING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.878.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026970.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

K-MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1660 Luxembourg, 42, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 87.162.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2004, réf. LSO-AO05972, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026976.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

ALEX TURI BAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1839 Luxembourg, 20, rue Joseph Junck.
R. C. Luxembourg B 38.040.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2003, réf. LSO-AL03175, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(026948.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

CITEX INCORPORATED HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
R. C. Diekirch B 98.001.

Le siège de la société est dénoncé avec effet immédiat.

Diekirch, le 17 mars 2004.

COFINOR S.A.

Signature

Enregistré à Diekirch, le 22 mars 2004, réf. DSO-AO00366. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901291.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2004.

CITEX INCORPORATED HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
R. C. Diekirch B 98.001.

Par la présente, Paul Müller informe de sa démission d'administrateur de la société CITEX INCORPORATED HOLDING S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Siebenaler, le 17 mars 2004.

P. Müller.

Enregistré à Diekirch, le 22 mars 2004, réf. DSO-AO00367. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901290.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2004.

CITEX INCORPORATED HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.
R. C. Diekirch B 98.001.

Par la présente, la société EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l., informe de sa démission d'administrateur de la société CITEX INCORPORATED HOLDING S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Diekirch, le 17 mars 2004.

EAST WEST TRADING COMPANY, S.à r.l.

P. Müller

Enregistré à Diekirch, le 22 mars 2004, réf. DSO-AO00368. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901289.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2004.

CITEX INCORPORATED HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Diekirch B 98.001.

Par la présente, la société LUCKY INVEST S.A.H. informe de sa démission d'administrateur de la société CITEX INCORPORATED HOLDING S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Diekirch, le 17 mars 2004.

LUCKY INVEST S.A.H.

P. Müller

Enregistré à Diekirch, le 22 mars 2004, réf. DSO-AO00369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901288.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2004.

CITEX INCORPORATED HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Diekirch B 98.001.

Par la présente, Guy Müller informe de sa démission de commissaire aux comptes de la société CITEX INCORPORATED HOLDING S.A. ayant son siège social à L-9227 Diekirch, 50, Esplanade avec effet immédiat.

Strassen, le 17 mars 2004.

G. Müller.

Enregistré à Diekirch, le 22 mars 2004, réf. DSO-AO00370. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(901286.2//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 29 mars 2004.

DEKORALUX S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 58.953.

Le bilan établi au 31 décembre 2003, et enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06179, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour DEKORALUX S.A.

FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.

Signature

(026972.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

GIACOMELLI SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 60.546.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 15 mars 2004

Monsieur Bernardo Draghetti est nommé Administrateur de catégorie A et Président du Conseil d'Administration, Monsieur Lucio Francesco Galasso est nommé Administrateur de catégorie A, Monsieur Alberto Pasquale Loli est nommé Administrateur de catégorie A, Madame Michela Ottani est nommée Administrateur de catégorie B et Madame Daniela Bergantino est nommée Administrateur de catégorie B, en remplacement de Mademoiselle Patrizia Collarin, Monsieur Sandro Capuzzo, Monsieur Jean-Robert Bartolini et Monsieur Stefano Pozzobon, démissionnaires.

Fait à Luxembourg, le 14 mars 2004.

Certifié sincère et conforme

Pour GIACOMELLI SPORT INTERNATIONAL S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06245. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(026995.3/795/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

MEGA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 7, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 84.407.

—
Le bilan établi au 31 décembre 2003, et enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2004, réf. LSO-AO06177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2004.
Pour MEGA SERVICE, S.à r.l.
FIDUCIAIRE FIDUFISC S.A.
Signature

(026974.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4501 Differdange, Z.A. Gadderscheier.
R. C. Luxembourg B 64.008.

—
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle
tenue de manière extraordinaire le 14 novembre 2003*

1. Décharge pleine et entière au 14 octobre 2003 est accordée à la société VAN GANSEWINKEL INTERNATIONAL B.V., démissionnaire, en sa qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué. L'assemblée procède à l'élection définitive, au poste d'administrateur et d'administrateur-délégué, de Monsieur Etienne De Wulf coopté par décision du Conseil d'Administration en date du 14 octobre 2003, son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2008;

2. Les mandats des administrateurs Messieurs L.M. Sondag et Yves Luca ainsi que la société VAN GANSEWINKEL BELGIE NV, étant venus à expiration, ils sont reconduits jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2008;

3. Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance, est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes Monsieur Jules Roebben, expert comptable et réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Luxembourg, pour une durée déterminée de 3 ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
VAN GANSEWINKEL LUXEMBOURG S.A.
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2004, réf. LSO-AO05228. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(027092.3/000/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

HYDRO PRODUCTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.
R. C. Luxembourg B 30.812.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 30 mars 2004.

Signature.

(026984.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

CROPMARK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 64, rue Raymond Poincaré.
R. C. Luxembourg B 55.619.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 19 mars 2004, réf. LSO-AO04327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alzingen, le 30 mars 2004.

Signature.

(026986.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2004.

PricewaterhouseCoopers, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 65.477.

Les associés ont décidé de mettre à jour la liste des gérants en intégrant Madame Odile Renner-Desforges et Messieurs Laurent Fedrigo, Michel Guilluy, Paul Neyens, Christophe Pittie, Didier Prime et Luc Trivaudey, qui ont été élus gérants à partir du 1^{er} juillet 2002 lors de la réunion des associés du 24 mai 2002.

La gérance de la société est assurée par

Conseil de gérance:

Madame Marie-Jeanne Chèvremont-Lorenzini, présidente, réviseur d'entreprises, demeurant à Thionville (France)

Monsieur Didier Mouget, vice-président, réviseur d'entreprises, demeurant à Arlon-Bonnert (Belgique)

Monsieur René Beltjens, membre, conseil fiscal, demeurant à Vossem (Belgique)

Monsieur Olivier Mortelmans, membre, réviseur d'entreprises, demeurant à Arlon (Belgique)

Monsieur Pascal Rakovsky, membre, réviseur d'entreprises, demeurant à Mamer

Monsieur Dominique Robyns, membre, réviseur d'entreprises, demeurant à Suxy (Belgique)

Gérants simples:

Monsieur Serge Bertoldo, consultant en gestion d'entreprises, demeurant à Sart-Eustache (Belgique)

Monsieur Thierry Blondeau, réviseur d'entreprises, demeurant à Arlon-Waltzing (Belgique)

Monsieur Jörg-Peter Bundrock, réviseur d'entreprises, demeurant à Neuss (Allemagne)

Monsieur Laurent de la Mettrie, conseil fiscal, demeurant à Béréldange

Monsieur Olivier de Vinck, consultant en gestion d'entreprises, demeurant à Messancy (Belgique)

Monsieur Sami Douénias, conseil fiscal, demeurant à Bruxelles (Belgique)

Monsieur Bernard Dubois, consultant en gestion d'entreprises, demeurant à Arlon-Bonnert (Belgique)

Monsieur Philippe Duren, réviseur d'entreprises, demeurant à Schuttrange

Monsieur Amaury Evrard, réviseur d'entreprises, demeurant à Arlon (Belgique)

Monsieur Laurent Fedrigo, réviseur d'entreprises, demeurant à Fameck (France)

Monsieur Michel Guilluy, conseil fiscal, demeurant à Arlon (Belgique)

Monsieur Rudolf Hemeleers, consultant en gestion d'entreprises, demeurant à Grevenknapp

Monsieur Luc Henzig, réviseur d'entreprises, demeurant à Abweiler

Monsieur Walter Koob, réviseur d'entreprises, demeurant à Trier (Allemagne)

Monsieur Pierre Krier, réviseur d'entreprises, demeurant à Frisange

Monsieur Jean-Robert Lentz, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg

Monsieur Vincenzo Lomonaco, consultant en gestion d'entreprises, demeurant à Luxembourg

Monsieur Gian Marco Magrini, consultant en gestion d'entreprises, demeurant à Luxembourg

Monsieur Mervyn Martins, réviseur d'entreprises, demeurant à Abweiler

Monsieur Laurent Marx, réviseur d'entreprises, demeurant à Longeville-les-Metz (France)

Monsieur Roland Mertens, conseil fiscal, demeurant à Schifflange

Monsieur Paul Neyens, réviseur d'entreprises, demeurant à Chatillon (Belgique)

Monsieur John Parkhouse, réviseur d'entreprises, demeurant à Fentange

Madame Valérie Piastrelli-Henquel, réviseur d'entreprises, demeurant à Manom (France)

Monsieur Wim Piot, conseil fiscal, demeurant à Habay-la-Vieille (Belgique)

Monsieur Christophe Pittie, réviseur d'entreprises, demeurant à Arlon (Belgique)

Monsieur Didier Prime, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg

Madame Odile Renner-Desforges, consultante, demeurant à Metz (France)

Monsieur Michiel Roumieux, conseil fiscal, demeurant à Fauvillers (Belgique)

Monsieur Marc Saluzzi, réviseur d'entreprises, demeurant à Moutiers (France)

Monsieur Serge Saussoy, conseil fiscal, demeurant à Lacuisine (Belgique)

Monsieur Thomas Schiffler, réviseur d'entreprises, demeurant à Trier (Allemagne)

Monsieur Philippe Sergiel, réviseur d'entreprises, demeurant à Hettange-Grande (France)

Monsieur Günter Simon, réviseur d'entreprises, demeurant à Saarlouis (Allemagne)

Monsieur Luc Trivaudey, expert-comptable, demeurant à Saint Julien les Metz (France)

Monsieur Ian Whitecourt, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 26 novembre 2002.

Pour PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

M.-J. Chèvremont-Lorenzini

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2004, réf. LSO-AO04795. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(026316.3/1026/59) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2004.